

Rapport DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017



Sommaire

Préambule	4
I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique	5
Le SCOT : pour une transition énergétique réussie et partagée	5
Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)	6
Territoire à énergie positive pour la croissance verte	8
Espace Info Energie - Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique	9
La collectivité exemplaire et responsable	10
II. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	12
Préserver les cours d'eau	12
Site Natura 2000 "Vallée de l'Argenton"	16
Gérer les espèces exotiques envahissantes	17
Préserver la ressource en eau : l'assainissement	18
Préserver et valoriser la nature et le capital paysager	19
III. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants	21
Améliorer la qualité des services à la population : maintenir et améliorer la santé publique, dans ses dimensions environnementales	21
Améliorer la tranquillité publique et la sécurité des personnes et des biens	23
Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture	23
IV. Solidarité entre les territoires et les générations	24
Solidarité entre les territoires	24
Solidarité entre les générations	26
V. Produire et consommer durablement	28
Vers un Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage	28
Recto Verso, l'écologie industrielle et territoriale	30
Guide des circuits courts	31
VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable	32
L'organisation de la gouvernance politique de la Communauté d'Agglomération	32
Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires	33
Sensibiliser au développement durable	35

Préambule

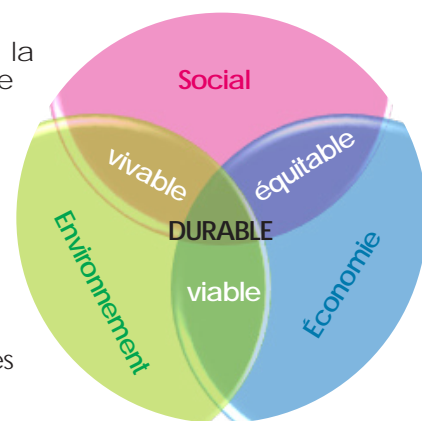


Rappel sur la définition du développement durable

Le développement durable se définit de la manière suivante : « **Un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs** » (*Rapport Bruntland 1987*).

Ainsi, le développement **durable** concilie la prospérité économique, l'harmonie sociale et la protection de l'environnement. Ce qui permet de développer des projets :

- **viables** (en stimulant l'activité économique, tout en ménageant les ressources naturelles),
- **équitables** (en présentant des atouts économiques avec une répartition équitable des richesses engendrées),
- **vivables** (en limitant les nuisances et les pollutions tout en favorisant le progrès social et la santé publique).



Pourquoi un rapport développement durable ?

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport a pour objectifs de mettre au centre des débats, les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des 5 finalités du développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Enfin, le rapport comporte également une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions et politiques publiques.

Les dates importantes du développement durable sur le territoire

2014



Création de l'Agglomération du Bocage Bressuirais

- 1^{er} Bilan Carbone
- Création de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat et de l'Espace Info Energie
- Lauréat de la démarche Zéro Déchets Zéro Gaspillage (ZDZG)

2015

- Signature convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- Premier prix national "Champion tous usages de l'énergie" dans la catégorie 20 000 - 100 000 habitants (Mix énergétique)
- Validation du Programme Local de l'Habitat (PLH)

2016

- Gratuité des bibliothèques
- Réalisation des différents diagnostics du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Aménagement du lac de la Chaize
- Validation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

2017





I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

Les grands enjeux

- Amélioration de la connaissance sur l'énergie et les Gaz à Effet de Serre (GES)
- Maîtrise des consommations énergétiques
- Développement des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de GES
- Adaptation au changement climatique

Compétences de l'Agglo concernées

- SCOT - PLUI - PLH
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Espace Info-Energie
- Régie des Energies Renouvelables

Chiffres clés du territoire

Émissions de gaz à effet de serre :



1 032 t eq CO²

Consommation énergétique annuelle :



2 286 GWh

Production d'énergies renouvelables :



325 GWh

Polluants atmosphériques :



11 000 tonnes / an

Facture énergétique du territoire :

2100 Millions d'€ / an

Le SCOT : pour une transition énergétique réussie et partagée

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été validé en mars 2017. Concernant la transition énergétique, les principaux objectifs sont de :

Développer davantage les filières « énergies renouvelables »

- Conforter la filière bois-énergie : structurer la filière sur le territoire, en intégrant les différents potentiels de production locale, en développant la demande et en gérant la ressource de manière durable et pérenne
- Favoriser l'acceptabilité de la filière développement de l'éolien en cohérence avec le Schéma Régional Éolien (SRE)
- Encourager les installations photovoltaïques et solaires thermiques en toiture, notamment de grande surface, mais en évitant les installations à même le sol
- Soutenir l'émergence des projets de méthanisation, en favorisant les installations collectives (notamment si elles répondent à une logique territoriale mixant les intérêts publics et privés) et en étant vigilant aux nuisances éventuelles (voisinage)
- Rechercher l'exemplarité dans le développement des véhicules électriques, notamment en soutenant le développement des infrastructures de charge

Développer des moyens spécifiques pour accompagner la transition énergétique

- Conseiller et accompagner les porteurs de projet
- En lien avec le Programme Local de l'Habitat, mener une réflexion sur les soutiens financiers à apporter aux particuliers et aux entreprises pour favoriser la transition énergétique et la maîtrise de l'énergie (sobriété)
- Amplifier la sensibilisation aux économies d'énergie et l'information sur les aides disponibles
- Favoriser l'émergence d'opérations collectives exemplaires

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIF (DOO)

Le document d'orientation et d'objectif (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), a également été validé en mars 2017. Il définit les objectifs et les principes d'aménagement, de valorisation et de préservation des espaces pour le territoire, à l'horizon de 15 ans (2017-2031) et les rend opposables aux documents qui se doivent d'être compatibles avec le SCoT.

Les documents d'urbanisme locaux (PLUi, dossiers ZAC, permis d'aménager...) devront prendre en compte la sobriété et l'efficacité énergétique (critères environnementaux dans le cadre de la rénovation ou des constructions neuves, inciter à la réhabilitation du parc ancien, prévoir des espaces de stationnement adaptés aux pratiques de covoiturage).

Le développement des énergies renouvelables devra aussi être favorisé à l'échelle :

- du territoire, notamment par les actions évoquées dans le PADD ,
- des constructions, via les règles d'urbanisme et les actions de sensibilisation et d'incitation.



Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est en cohérence avec les engagements internationaux de la France et intègre désormais les enjeux de qualité de l'air.

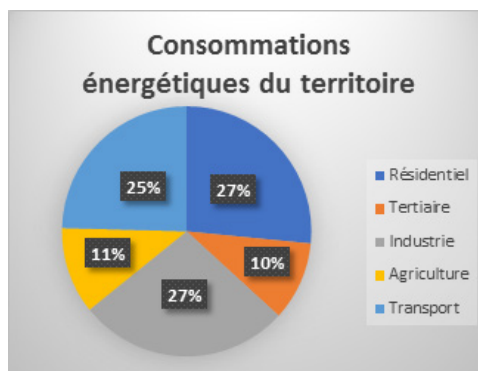


Le diagnostic intègre plusieurs études afin d'avoir une vue d'ensemble sur le territoire dans les domaines climat-air-énergie

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

La consommation globale du territoire est de 2 286 GWh tous secteurs confondus. Les produits pétroliers représentent 48 % du total. La production de chaleur, représente 37 % de l'énergie consommée sur le territoire.

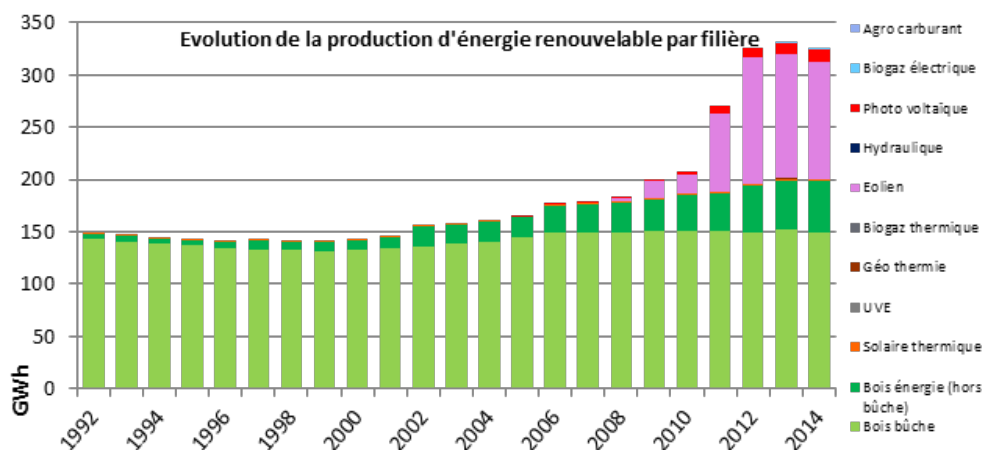
3 secteurs se partagent la majeure partie des consommations : l'industrie, le résidentiel et le transport. Pour l'industrie, les consommations sont dues aux différents process, notamment thermiques et pour le chauffage des bâtiments. Pour le résidentiel, les consommations importantes sont accentuées par un parc vieillissant et donc énergivore. Concernant le transport, les consommations sont dues pour 2/3 au transport des personnes et pour 1/3 au transport de marchandises.



LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

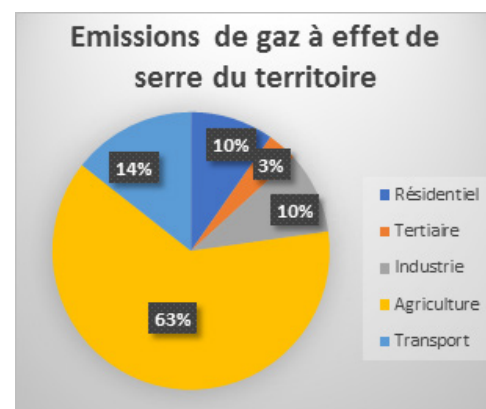
La production d'énergie d'origine renouvelable est de 325 GWh/an, ce qui représente 14 % de la consommation énergétique du territoire. Elle permet d'éviter l'émission de 88 kt équivalent CO² et est en augmentation de 45 % depuis 2008, notamment grâce au développement du bois énergie, de l'éolien ou du photovoltaïque.

La filière bois représente 61% de la production avec la consommation traditionnelle de bois bûche mais aussi du bois énergie pour les chaufferies collectives qui est en augmentation continue. L'éolien représente 34 % de la production. Un nouveau parc de 6 éoliennes a été installé en 2017 sur les communes de Nueil-Les-Aubiers et Etusson, ce qui porte le total à 33 éoliennes sur le territoire.



LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le territoire émet 1 032 kt équivalent CO², soit 14,3 t eq CO²/hab. Contrairement au profil énergétique du territoire, le bilan de gaz à effet de serre est marqué par la prépondérance de l'agriculture. Les émissions des autres secteurs d'activités proviennent des consommations énergétiques, sous forme de dioxyde de carbone (CO²). Pour le secteur agricole, deux autres gaz à effet de serre sont comptabilisés : le méthane et le protoxyde d'azote (N²O). Ainsi, 1 tonne de méthane émet 25 fois plus de gaz à effet de serre qu'1 tonne de CO² et 1 tonne de protoxyde d'azote, 300 fois plus. L'agriculture du bocage est aussi très orientée vers l'élevage, le territoire est ainsi largement excédentaire en protéines animales puisqu'il peut nourrir jusqu'à 8 fois sa population. Le secteur du transport arrive en 2^{ème} position avec 14 % du total, les 2/3 des émissions viennent des véhicules légers et des utilitaires, l'autre tiers vient des poids lourds. Pour le secteur résidentiel, qui représente 10% du total, la majorité des émissions sont issues du chauffage au fioul. L'industrie représente 10%, la source principale d'émissions étant l'utilisation de combustible comme le gaz pour faire fonctionner les appareils de production.



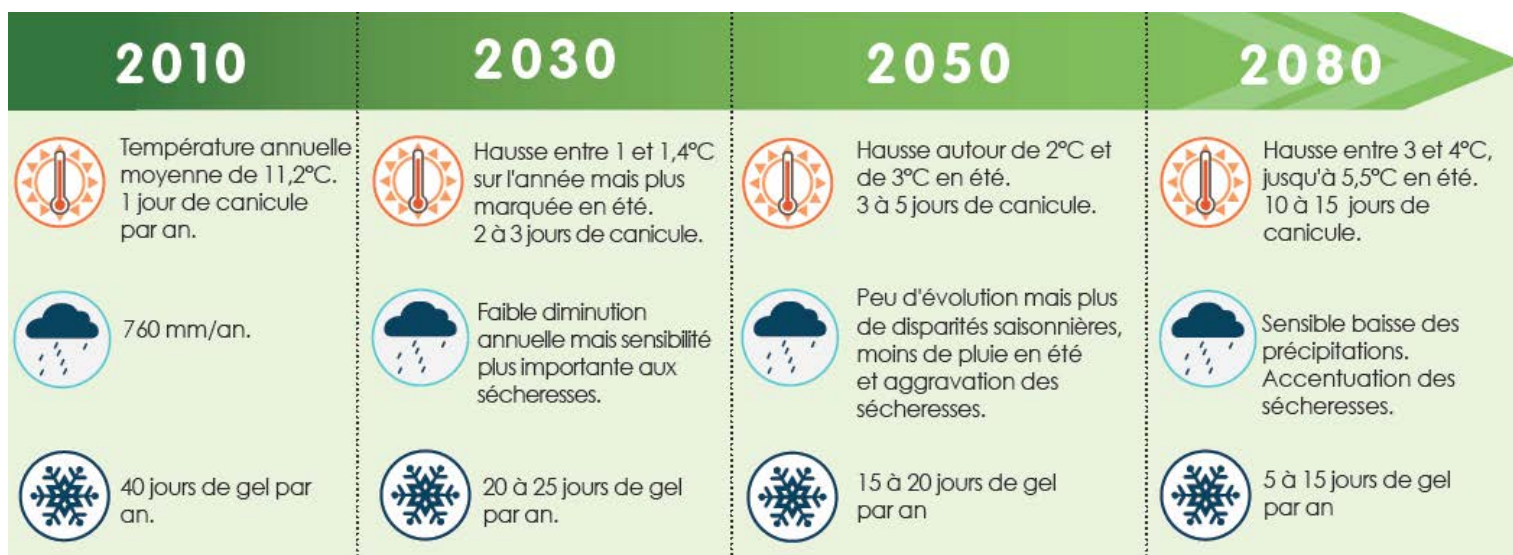
LE STOCKAGE ANNUEL DU CARBONE

La forêt engendre très peu de consommations énergétiques, et encore moins d'émissions de gaz à effet de serre. En revanche, elle permet un stockage annuel important de carbone, compensant ainsi partiellement les émissions générées sur le territoire. Le stockage annuel, cumulé dans les forêts, les sols agricoles (prairies) et dans les haies, de 123 kt eq CO² correspond à près de 19 % des émissions annuelles directes brutes de l'agriculture et de la forêt, et à près de 12 % des émissions totales du territoire. La gestion durable des espaces boisés, ainsi que la bonne gestion de la matière organique présente dans les sols, sont des leviers pertinents pour limiter l'impact des activités humaines sur le climat.

LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En septembre 2017, le service développement durable a réalisé une étude pour évaluer la vulnérabilité du territoire au changement climatique. Le but de cette étude n'est pas de prévoir le futur pour chaque secteur d'activités mais de donner quelques éléments de vigilance afin de mieux anticiper les conséquences probables de l'évolution du climat sur le territoire. L'étude permet également de sensibiliser, de mobiliser sur l'importance au changement climatique et servir de base à la création d'un plan d'actions en tenant compte des spécificités du territoire et des priorités.

La frise ci-dessous résume les projections climatiques à différents horizons sur le territoire. Elle s'appuie sur les scénarios du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).



LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

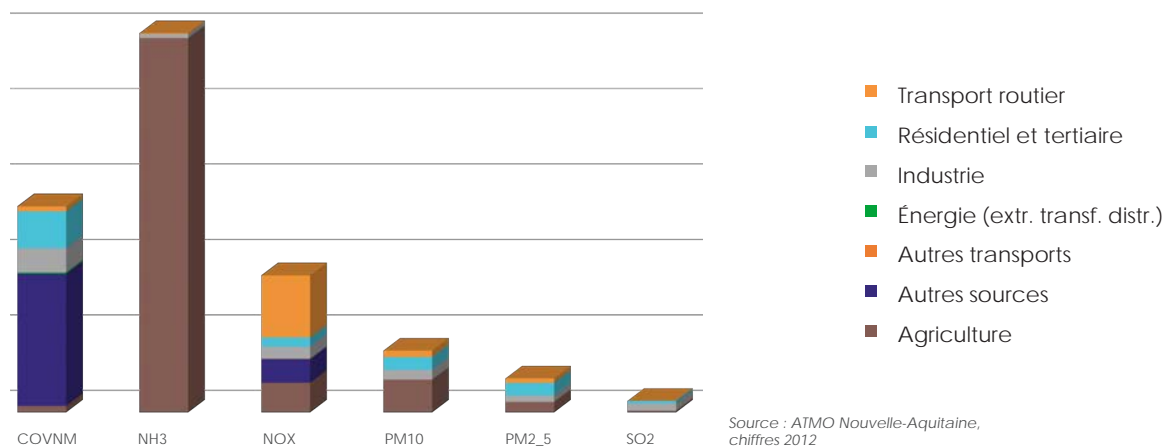
Ce diagnostic, réalisé en août 2017 par le service développement durable, présente une estimation des émissions de chacun des polluants atmosphériques :

- les oxydes d'azote (NOx) qui dépendent de la pollution automobile,
- les particules PM10 et PM2,5 qui dépendent du trafic routier et du chauffage au bois,
- les composés organiques volatils (COV) sont issus des transports, de l'industrie chimique, du chauffage individuel et des traitements agricoles,
- le dioxyde de soufre (SO₂) qui correspond à l'activité industrielle,
- l'ammoniac (NH₃) qui est essentiellement issu de l'agriculture.

Les données sont statistiques, les émissions sont donc des estimations et non des mesures.

Le total des polluants étudiés est de 11 000 tonnes par an soit 148 kg par habitant par an. Par rapport à la moyenne départementale et régionale, ce résultat est plus élevé du fait de la prédominance de l'ammoniac (NH₃) issu de l'épandage des effluents d'élevage. Les autres polluants ont des taux quasiment équivalents à ceux constatés pour le département.

Émission de polluants dans l'air sur le territoire de l'Agglomération (en T./an)

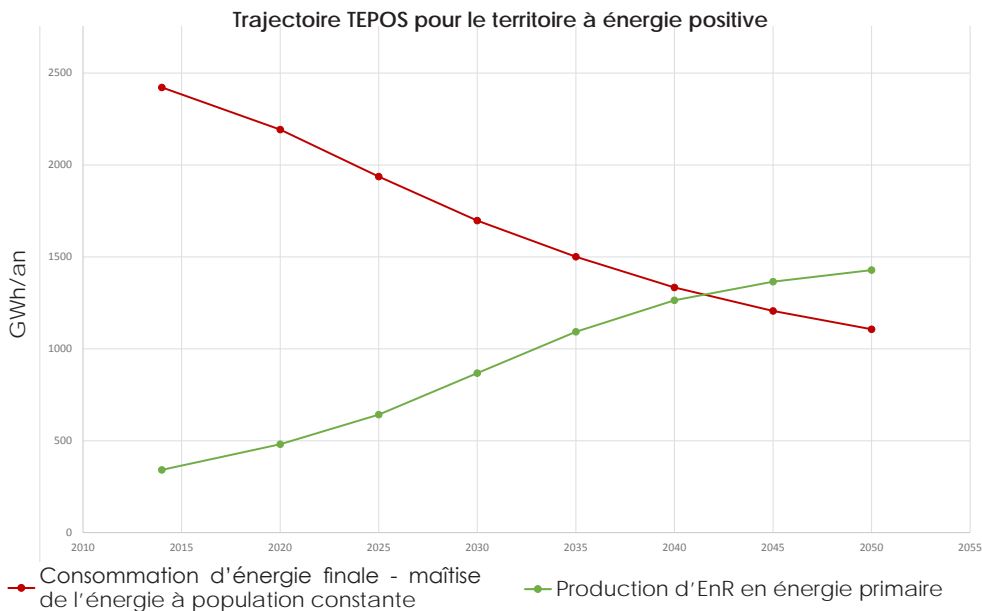


VERS UN TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE ?

Des élus se sont réunis, fin 2017, pour définir les objectifs et la stratégie du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial). En partenariat avec la DDT, l'outil "Destination TEPOS" a été utilisé afin de se projeter sur une trajectoire pour devenir, en 2050, un territoire à énergie positive (voir graphique ci-contre). L'objectif était d'illustrer ce qu'implique pour le territoire cette trajectoire en définissant pour 2030 :

- des cibles d'actions pour la maîtrise de l'énergie,
- un mix pour les énergies renouvelables.

Cet exercice a permis aux participants de débattre, s'appropriier les enjeux et rendre le parcours de la transition énergétique plus concret, mais aussi d'élaborer une décision collective et de préparer le plan d'actions.



PERSPECTIVES

En s'appuyant sur les différents diagnostics et dans le cadre des objectifs définis avec l'outil «Destination TEPOS», des groupes de travail seront organisés en 2018 pour chaque thématique afin de co-construire avec les acteurs du territoire, le plan d'actions du PCAET.

Territoire à énergie positive pour la croissance verte

Depuis juin 2016, l'Agglomération est un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Une convention signée avec le Ministère de l'Environnement liste les actions qui seront mises en œuvre par la collectivité dans le domaine de la transition énergétique. Ce programme ambitieux d'un montant total de 830 000 € bénéficie d'une subvention ministérielle de 500 000 €. Il porte sur les thématiques suivantes :

Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics : réhabilitation thermique de bâtiments communautaires : Crèche Pirouette, médiathèque de Bressuire, ancienne bibliothèque d'Argentonnay, piscines de Bressuire et Moncoutant.

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports : remplacement de véhicules Diesel par des véhicules électriques et achat d'une flotte de vélos à assistance électrique.

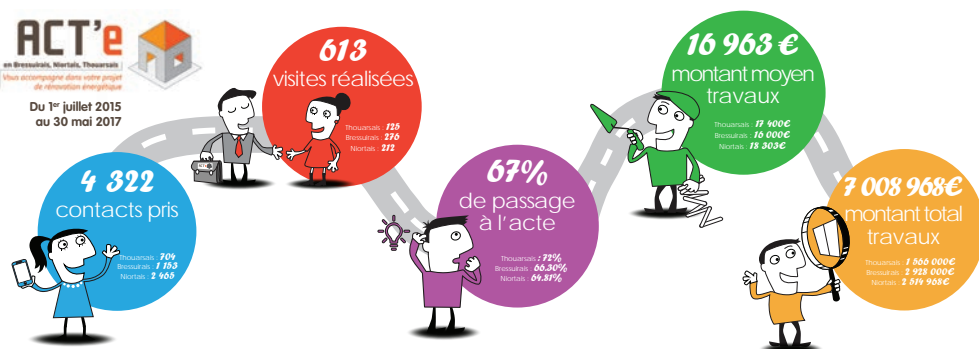
Produire des énergies renouvelables locales : installation de panneaux photovoltaïques en auto consommation sur certains bâtiments de l'Agglomération : centres aquatiques.

Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets : conception d'un outil web et d'une application mobile dédiés à l'échange et la réparation d'objets et de services. Achat d'équipements et de matériels pour la valorisation des déchets professionnels.



L'Espace Info Energie (EIE) ainsi que la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) apportent des conseils neutres, gratuits et indépendants pour tout particulier souhaitant être informé sur les économies d'énergies réalisables chez lui. Ces conseils sont d'ordre technique (les solutions adaptées à chaque logement), et financier (les aides financières disponibles). Les particuliers peuvent également être accompagnés sur leur projet de rénovation énergétique : de la définition du projet à la réception des travaux.

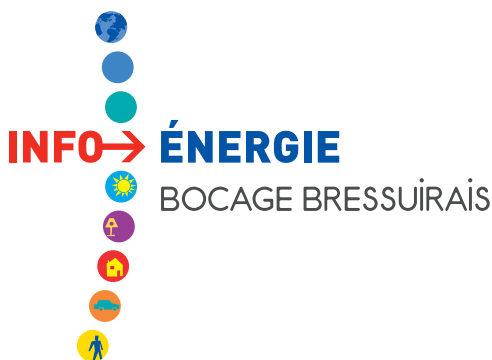
Depuis sa création en juillet 2015, le dispositif concerne :



Chiffres obtenus suite à une enquête menée auprès des ménages ayant bénéficié d'une visite

L'EIE propose également de nombreuses animations et événements pour les habitants du territoire afin de les sensibiliser aux économies d'énergie et à la rénovation énergétique.

Ainsi, un stand de sensibilisation aux économies d'énergie a été mis en place lors du salon Eco-Bio de Nueil-Les-Aubiers et lors du salon de l'habitat de Bressuire.

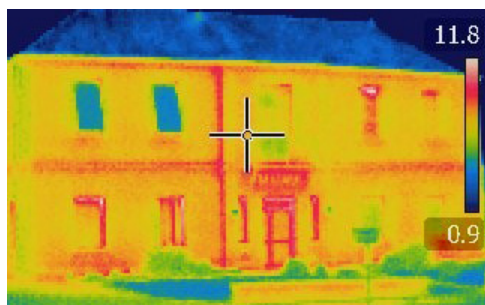


Une visite d'une maison « exemplaire » a également eu lieu lors de la fête de l'énergie. Une quinzaine de personnes y ont participé et le propriétaire a fait part de son vécu par rapport à ses équipements performants et innovants pour promouvoir le confort à la fois financier et physiologique d'une maison performante. C'était l'occasion pour les participants de se projeter dans leur maison après la réalisation de travaux.

Lors de la fête de l'énergie, l'EIE a installé un stand dans un magasin de bricolage du territoire afin de sensibiliser les clients aux économies d'énergie et à la rénovation énergétique. Les clients du magasin ont pu profiter de conseils allant du choix de leurs ampoules jusqu'au choix de leur chauffage.

Les nuits de la thermographie permettent de mettre en avant les défauts de construction des bâtiments et donc de sensibiliser à la rénovation énergétique. C'est aussi l'occasion de rappeler l'existence des aides financières qui permettent de faciliter l'accès aux travaux. Six balades thermographiques se sont déroulées sur différentes communes du territoire rassemblant 80 personnes.

L'EIE a également animé le défi familles à énergie positive. Le but pour les familles participantes est de réduire d'au moins 8% leurs consommations d'énergie et ce uniquement grâce à des éco-gestes à réaliser au quotidien. Le défi a eu lieu du 1^{er} Décembre 2016 au 30 Avril 2017 et a permis à tous les foyers y participant, d'être accompagnés et d'échanger sur les éco-gestes. L'édition 2016-2017 a réuni 50 familles et a permis d'éviter l'émission d'environ 13 tonnes de CO² et d'économiser 80 378kWh d'énergie et 429m³ d'eau.

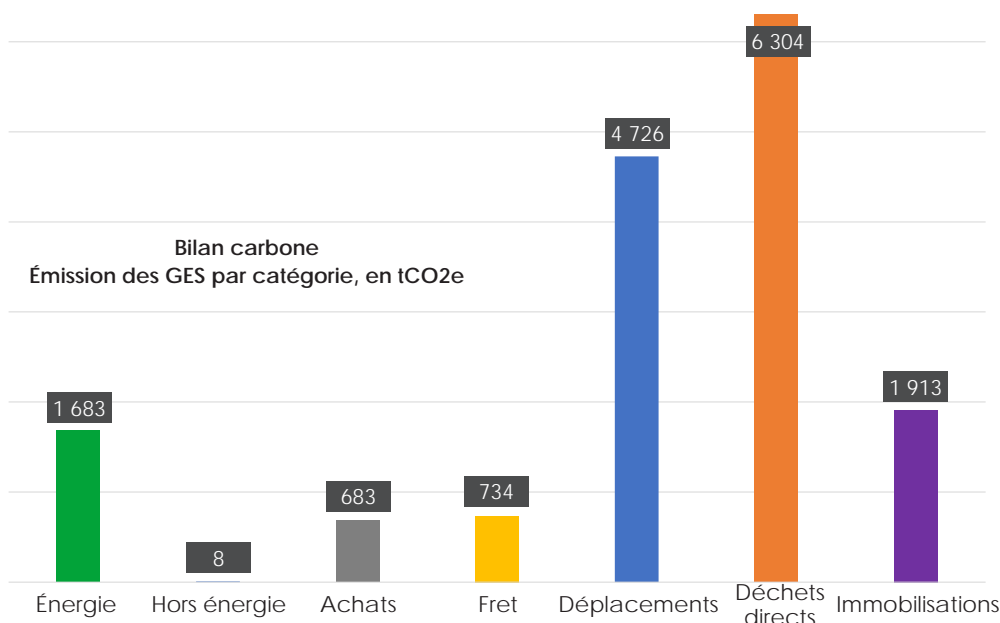


LE BILAN CARBONE

Les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité sont estimées à 16 000 tonnes de CO₂e, ce qui correspond à environ 76 millions de kilomètres parcourus en voiture ou aux émissions de 2150 français.

Ce chiffre correspond aux émissions de GES générées par le fonctionnement interne de la collectivité et les services que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais rend à ses administrés durant l'année de référence.

Les émissions de GES de l'Agglomération sont issues pour près de 40 % du traitement des déchets. Le 2ème poste concerne les déplacements des agents mais surtout des utilisateurs des services de l'Agglomération. On retrouve ensuite les immobilisations (amortissement du matériel et des bâtiments) et l'énergie (électricité et gaz). Enfin, le fret, les achats (intrants), les fuites de climatisations (hors énergie) sont également pris en compte mais sont moins impactants.



GESTION DURABLE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

Des audits énergétiques ont été réalisés pour 3 bâtiments communautaires : à Bressuire le multi-accueil Pirouette et la médiathèque, à Argentonay l'ancienne bibliothèque. Les résultats de ces audits et différents scénarios de travaux ont été présentés en mai 2017. Des travaux de rénovation énergétique sont prévus de 2018 à 2020 pour le multi-accueil Pirouette et la médiathèque de Bressuire. Ils bénéficieront d'une subvention dans le cadre de la convention TEPCV.

Fin 2017, 38 projecteurs iodure ou sodium de 150 W qui éclairaient les bassins du centre aquatique de Cerizay ont été remplacés par un éclairage LED. Ces travaux bénéficient également d'une subvention dans le cadre de la convention TEPCV.



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La collectivité produit et vend de l'énergie renouvelable sous 2 formes :

- de la chaleur via la chaufferie bois de Saint-Porchaire et un réseau de chaleur
- de l'électricité via des panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments

L'Agglomération est équipée d'une chaufferie bois sur le site de Saint-Porchaire. Elle dessert les bureaux du pôle 3, la cabine du centre de tri, la maison du gardien mais aussi 6 entreprises du Parc d'activités de Saint-Porchaire par un réseau de canalisations où circule de l'eau à 85°C. Pour celles-ci, la vente de chaleur est réalisée sous forme d'un abonnement et d'un prix au kWh consommé.

Depuis 2015, le centre aquatique Aquadel qui consommait beaucoup de gaz (chauffage des salles et bassins) est relié au réseau de chaleur bois de la ville de Cerizay. Enfin, le site d'Argentonay est également chauffé au bois.



Concernant l'énergie photovoltaïque des panneaux sont installés sur :

- l'atelier relais de Proulins à Nueil-Les-Aubiers,
- l'atelier relais de l'Ouchette à la Forêt sur Sèvre,
- l'atelier relais de la Lune au Pin,
- la bibliothèque de Cerizay,
- le Trait d'Union à la Forêt sur Sèvre.

La puissance totale des 5 sites est de 126 kWc. En 2017, la production électrique était de 130 000 kWh soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) d'une quarantaine de foyers.

En septembre 2017, dans le cadre de l'extension de Bocapole, 99 kWc de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toitures des nouveaux bâtiments.

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) a réalisé une étude de potentiel photovoltaïque en autoconsommation (consommer l'énergie produite sur place) pour 3 installations : la piscine Cœur d'O et les stations d'épuration de Mauléon et de Cerizay. Suite à cette étude, fin 2017, la collectivité a sélectionné 2 entreprises pour l'installation de 350 panneaux avec une puissance de 99 kWc sur le toit du bassin sportif de Cœur d'O et 80 panneaux positionnés sur 4 trackers (support permettant de suivre la course du soleil) avec une puissance de 26 kWc, pour la station d'épuration de Mauléon. Les travaux sont prévus en 2018.



ELECTRIFICATION DU PARC DE VÉHICULES

La collectivité possède environ 140 véhicules, il s'agit essentiellement de véhicules légers et quelques utilitaires et camions pour les services assainissement et déchets. Par an cela représente 1,3 Millions de km parcourus (32 fois le tour de la terre) et 240 000 litres de carburant pour une facture de 300 000 €. C'est un volume important, notamment du fait des services à domicile et de la dispersion des sites administratifs et techniques sur le territoire

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités locales doivent s'engager, lors du renouvellement de véhicules, à acquérir 20 % de véhicules propres, notamment des véhicules électriques. Dans cette optique et grâce à la subvention TEPCV, la collectivité a acheté en 2017, 2 véhicules électriques : une Zoé pour les services techniques et 1 Kangoo pour Pescalis. Le service Energie-Climat possédait déjà une Zoé depuis 2016.



PERSPECTIVES

- Poursuivre les diagnostics énergétiques des bâtiments et des installations (en priorité les plus énergivores).
- Mettre en oeuvre un programme et une priorisation des travaux (isolation, menuiseries ou système de chauffage, VMC, programmation, éclairage...).
- Etudier la possibilité de valoriser les Certificat d'Économie d'Énergie (CEE).
- Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments (photovoltaïque, chaufferie bois, chauffe-eau solaire...).
- Mettre en place un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) pour promouvoir et développer le covoiturage dans les déplacements professionnels et domicile-travail.
- Décarbonner la flotte de véhicule : tenir compte des émissions de CO2 et des consommations de carburant lors du remplacement d'un véhicule, achats de véhicules électriques .
- rationaliser la flotte de véhicule, autopartage.
- Former les agents qui font le plus de km à l'éco-conduite.
- Faciliter la mise en place de visioconférences et réfléchir à la possibilité de télétravail.



II. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Les grands enjeux

- La connaissance de l'état de la biodiversité
- La protection des secteurs à enjeux environnementaux
- La prise en compte des risques naturels et technologiques
- La maîtrise des pressions sur les milieux et sur la biodiversité
- La préservation et la valorisation de la nature et du capital paysager
- La préservation de la ressource en eau

Compétences de l'Agglo concernées

- Site Natura 2000
- Gestion des milieux aquatiques
- Plan paysage
- Assainissement
- SCOT

Chiffres clés du territoire

Moyenne linéaire de haie :



103.2 m
par hectare

Linéaire des cours d'eau
du bassin versant de l'Argenton :



552 kms

Réseaux d'assainissement :



520 kms

Quantité d'eaux usées traitées :



83 m³/hab/an

Site Natura 2000 :

684 hectares



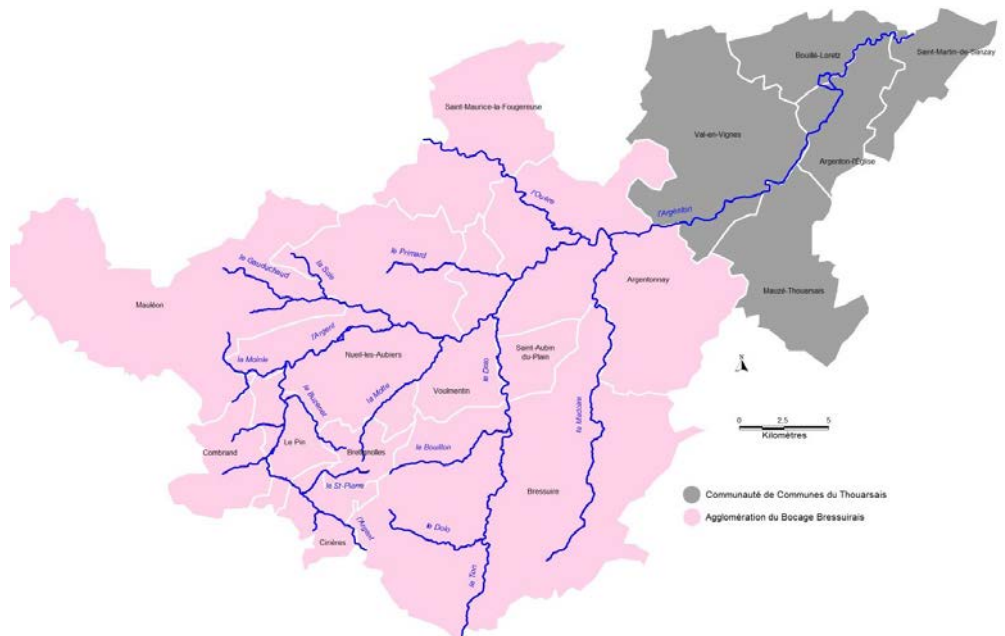
Préserver les cours d'eau

L'Argenton et ses affluents sont gérés par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais y compris sur la partie thouarsaise, pour laquelle une convention d'entente a été signée avec la Communauté de Communes du Thouarsais. L'Agglomération met en œuvre les projets et chaque collectivité finance les actions réalisées sur son territoire.

LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) DE L'ARGENTON

Ce contrat pluriannuel de 5 ans a été signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la période 2012-2017. Il a pour objectif :

- la préservation et la restauration de la qualité du lit mineur, des berges et de la ripisylve des cours d'eau,
- la restauration de la continuité écologique,
- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la préservation des zones humides latérales, des annexes hydrauliques et des espaces prairiaux,
- la préservation des usages associés aux cours d'eau.



ORGANISATION DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LE BASSIN DE LA SEVRE NANTAISE

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) comprend 4 missions obligatoires (en vert dans le tableau suivant) qui concernent la maîtrise d'ouvrage des travaux et la coordination à l'échelle du Bassin Versant, ainsi que 8 missions facultatives (en bleu dans le tableau suivant).

Sur le plan de la gestion des cours d'eau, le territoire de la Communauté d'Agglomération se subdivise en deux bassins versants :

- le bassin de la Sèvre Nantaise sur la partie Ouest,
- le bassin du Thouet sur la partie Est.

Concernant le bassin de la Sèvre Nantaise, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), réalisait jusqu'à la fin 2017, pour le compte de l'Agglomération, l'assistance technique et la maîtrise d'œuvre des travaux.

L'EPTB est un syndicat mixte, porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour le bassin de la Sèvre Nantaise. À ce titre, il assure la coordination de la Gestion des Milieux Aquatiques à l'échelle de ce bassin versant.

Missions du grand cycle de l'eau (article L211-7 du code de l'environnement)

Compétence GEMAPI

1. Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
2. Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau
5. Défense contre les inondations et contre la mer
8. Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides, des formations boisées

Missions d'intérêt général ou d'urgence

3. Approvisionnement en eau (tous usages)
4. Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
6. Lutte contre la pollution
7. Protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
9. Aménagements hydraulique concourant à la sécurité civile
10. Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
11. Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux
12. Animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Dans le cadre d'une étude sur la compétence GEMAPI pour le bassin de la Sèvre Nantaise, l'EPTB a proposé 3 scénarios d'organisation de cette compétence.

Après analyse de ces scénarios, les élus de la Communauté d'Agglomération ont décidé, à compter du 1^{er} janvier 2018, de transférer l'intégralité de la compétence GEMAPI à l'EPTB.

Ce choix a pour objectif d'obtenir une cohérence à l'échelle de l'ensemble de ce bassin versant qui s'étend sur les départements des Deux Sèvres, du Maine et Loire, de la Vendée et de la Loire Atlantique.

Ainsi, l'EPTB financera et réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement des cours d'eau pour la partie du bassin de la Sèvre Nantaise située sur le territoire de l'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération est représentée par 4 élus au sein du Conseil Syndical de l'EPTB, qui définit chaque année le programme de travaux et les actions d'aménagement des cours d'eau.



QUELLE GESTION LOCALE DES COURS D'EAU ?

Dans le cadre du CTMA, l'Agglomération du Bocage Bressuirais met en œuvre différentes actions de restauration et d'entretien des cours d'eau.

Les actions de restauration

Aménagement d'ouvrages hydrauliques : équipement, abaissement partiel ou suppression d'ouvrages hydrauliques, définis suite à une étude préalable et selon les usages en place, dans le but de restaurer la continuité écologique et le fonctionnement des cours d'eau.



Suppression d'alignements de peupliers sur berges : abattage des peupliers présents sur les berges présentant des risques de chutes afin de limiter l'érosion des berges et la création d'embâcles.



Aménagement d'abreuvoirs : création de descentes empierrées, installation de pompes à museau ou abreuvoirs gravitaires afin de limiter l'érosion des berges, la pollution organique de l'eau et de diminuer les risques sanitaires pour le bétail.



Pose de clôtures : pose de clôtures sur berges, de type barbelés ou électriques, afin de limiter l'érosion des berges et de favoriser le développement de la ripisylve. Cette action est souvent couplée avec l'aménagement d'abreuvoirs.



La communication et la sensibilisation

Création et diffusion d'outils de communication : élaboration de lettres d'information, dépliants, ou panneaux destinés à informer les riverains et usagers sur les actions menées par la collectivité.

Réalisation d'animations : animations destinées à sensibiliser le public à la connaissance des milieux aquatiques et aux problématiques liées aux cours d'eau.

Animations scolaires : programmes d'animations proposés selon 2 secteurs.

- Pour les écoles présentes sur le bassin versant du Thouet, plusieurs structures réalisent des animations : Bocage Pays Branché, Sèvre Environnement, Ecologie Participative et Innovante, Détours dans l'eau. Les thématiques proposées sont diverses: découverte du paysage de bocage, plantations, biodiversité, faune et flore aquatique, cuisine buissonnière...

- Pour les écoles présentes sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, un programme pédagogique propose des thèmes adaptés en fonction des cycles : Bassin versant de la Sèvre Nantaise (présentation du territoire et de plusieurs notions liées à la rivière...), usages et activités sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, continuité écologique (ouvrages hydrauliques, écoulement des eaux...), milieux naturels et biodiversité.



Les actions d'entretien

Arrachage de la Jussie : surveillance et arrachage des herbiers de Jussie qui est une espèce exotique envahissante, afin de limiter sa prolifération qui conduirait à une dégradation des milieux aquatiques.



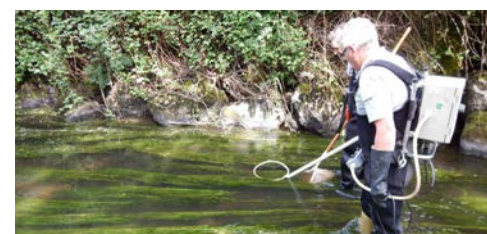
Enlèvement sélectif des embâcles : enlèvement des embâcles présentant un danger pour la sécurité des biens et des personnes, notamment après des crues, pour maintenir un bon écoulement des eaux.

Entretien et gestion des ouvrages hydrauliques : maintien en état de fonctionnement des vannages et gestion hivernale des vannes des ouvrages hydrauliques appartenant à l'Agglo2B et à la CCT.

Les études

Etudes préalables à l'aménagement des ouvrages : études visant à établir un état des lieux des sites, des usages et à prendre en compte les besoins des riverains pour élaborer les projets d'aménagement.

Etudes diagnostiques / bilan : études destinées à dresser un état des lieux des cours d'eau dans le but d'élaborer un programme d'actions d'entretien et de restauration.



Le suivi

Evaluation de la qualité des cours d'eau : évaluation périodique de la qualité des cours d'eau par des méthodes d'inventaires des poissons, de la macrofaune aquatique et des diatomées (algues). La présence et/ou l'absence de certaines espèces permettent de définir la qualité des milieux.

PROJETS MAJEURS

Aménagement du lac de la Chaize à Bressuire

Le lac de la Chaize (environ 1,7 ha sur la commune de Bressuire) établi sur le cours du Dolo, était complètement envasé, ce qui altérait la qualité de l'eau. Il créait également un obstacle à la circulation des poissons. Il était donc nécessaire de restaurer le Dolo, rétablir la circulation des poissons et le transit sédimentaire. Le plan d'eau a d'abord été vidangé, puis le barrage a été démantelé. En 2017, le plan d'eau a été supprimé et un nouveau lit a été créé pour la rivière ainsi qu'un parcours pédestre et des aménagements paysagers.



Restauration de la Scie à Nueil-Les-Aubiers

Dans le cadre du projet de valorisation de la vallée de la Scie à Nueil-Les-Aubiers, la Communauté d'Agglomération a acquis des parcelles en bord de rivière. Il s'agissait notamment de restaurer les fonctionnalités des zones humides et de la ripisylve. Après l'abattage des peupliers, la restauration des zones humides et le débusage du ruisseau, celui-ci a été renaturé en 2017. Des plantations et semis de plantes héliophytes ont également été réalisés.



Déconnexion du plan d'eau de Terves

Le plan d'eau de Terves (3.5 ha) a été créé en 1972 et acheté par la commune en 2007. Il était en situation irrégulière (autorisation trentennale échue) et la commune souhaitait le conserver comme espace de loisirs. Pour rétablir la continuité écologique et mettre en conformité réglementaire le plan d'eau, celui-ci a d'abord été vidangé puis déconnecté du Ton et du ruisseau du Bois Guillot. Les travaux de restauration du lit des cours d'eau et d'aménagement du site ont été réalisés en 2017.



Aménagement d'un passage à gué pour les bovins sur la Moinie

Sur les communes de Nueil-Les-Aubiers et Rorthais, 2 parcelles en pâturage bovin (rive droite et gauche) sur le bord de la Moinie (affluent de l'Argent) n'étaient pas clôturées et présentaient plusieurs points d'abreuvement sauvages avec des berges érodées. Il était donc nécessaire de stabiliser les berges, maîtriser et contenir la descente du bétail dans le cours d'eau sans en altérer la qualité. Un passage à gué a été réalisé pour la traversée et l'abreuvement du bétail et des clôtures de type "Néo-Zélandaise" ont été installées sur 720 mètres en juillet 2017.



SITE NATURA 2000 «Vallée de l'Argenton»

Le site NATURA 2000 est centré sur la partie encaissée de la vallée de l'Argenton mais il comprend également la partie inférieure de deux affluents, l'Ouère et la Madoire.

Il s'agit de petites vallées profondément entaillées dans les schistes du socle primaire du Massif Armoricain, présentant localement des traits géomorphologiques très originaux dans le contexte régional : versants abrupts interrompus par des escarpements, falaises et vires rocheuses, rivières à courants rapides.

Au-delà de sa grande qualité paysagère, le site est également remarquable par la présence de plusieurs habitats et espèces considérés comme gravement menacés en Europe qui confèrent à l'ensemble de la zone une **importance communautaire** au sens de la réglementation européenne. Le site était déjà inventorié au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison de son patrimoine biologique, notamment botanique, remarquable.

L'animation du site NATURA 2000 permet de préserver et de valoriser les habitats naturels et espèces de la vallée de l'Argenton. Cette mission consiste à mettre en œuvre le Document d'Objectifs (DOCOB).

UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

Le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton abrite **9 habitats** et **15 espèces animales** d'Intérêt Communautaire selon la reconnaissance européenne. On recense également **16 espèces végétales** protégées au niveau national ou régional. Ce patrimoine en fait un site exceptionnellement riche et reconnu.



UNE VARIÉTÉ DES MILIEUX

Des corniches rocheuses aux lits des cours d'eau, la vallée de l'Argenton présente une grande diversité de milieux souvent imbriqués les uns aux autres. **La Gagée de Bohème** orne les sommets de coteaux avant de laisser place à d'autres, spécialistes des suintements et mares temporaires, comme **l'Isoète épineux** ou **l'Ophioglosse des Açores**. Les pentes plus douces sont couvertes de **landes** plus ou moins relictuelles, percées par endroits d'éperons rocheux ou seules les **fissures rocheuses** permettent le développement d'une végétation particulière dont **le Silène de Bastard** ou l'original Nombriil de Vénus. Plus bas, une **ripisylve*** dense majoritairement composée d'aulnes et de frênes est le dernier rempart avant la rivière. Celle-ci permet, sur ses zones les plus courantes, l'installation d'herbiers de **Renoncules flottantes** favorables au développement de la vie aquatique.

*Ripisylve : végétation qui se développe sur les berges des cours d'eau.

UNE DIVERSITÉ DES ESPÈCES

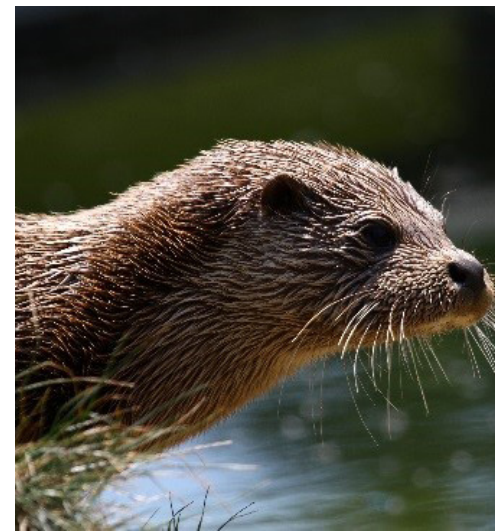
Sur le haut des coteaux, les massifs de prunelliers offrent le gîte à la rarissime **Laineuse du Prunellier**, papillon nocturne qui vient pondre sur cet arbuste. Les vieux chênes offrent leur bois en décomposition au **Lucane cerf-volant**, le plus gros coléoptère d'Europe, mais aussi au **Grand Capricorne** et la belle **Rosalie des Alpes**. Plus bas, les quelques mares bordant la rivière permettent au Triton crêté de s'y reproduire, tout autant que les grenouilles, que **la Loutre d'Europe** ne dédaigne pas manger entre deux poissons. Les berges sont également fréquentées par **le Castor d'Europe**, qui entretient inlassablement la végétation riveraine. Dans les petits courants bien oxygénés au fond sableux, vit **le Chabot**, petit poisson de fond peu connu. Dans les eaux plus calmes, vit **la Bouvière**, dont la survie est intimement liée à la présence de la moule d'eau douce, l'Anodonte. C'est également le lieu de vie d'une multitude d'insectes aquatiques qui finiront par sortir de l'eau pour s'envoler et se reproduire. C'est autant de proies disponibles pour les chauves-souris qui jouent du radar toute la nuit pour se nourrir, tel **le Murin à oreilles échanquées**, spécialiste de cette chasse.



NATURA 2000 est un réseau européen de sites abritant des **espèces et des habitats repérés** comme rares ou menacés, que l'on qualifie d'**Intérêt Communautaire**.

Le Document d'Objectifs (DOCOB), est un document de référence qui :

- décrit le site, ses habitats et ses espèces d'Intérêt Communautaire, fixe les objectifs de préservation du site,
- définit les actions permettant d'atteindre ces objectifs, propose les moyens techniques et financiers pour mettre en œuvre les actions définies.



CONNAÎTRE...

Le Document d'Objectifs définit les suivis nécessaires pour évaluer l'état de conservation des habitats et espèces d'Intérêt Communautaire. Ils permettent d'**améliorer la connaissance** du site dont les milieux et espèces évoluent en permanence face aux activités et usages de la vallée. Il s'agit de mieux connaître pour mieux protéger.

PROTÉGER...

La Charte NATURA 2000

En signant la Charte NATURA 2000, le propriétaire ou gestionnaire, adhère aux objectifs de conservation ou de restauration des espèces et des habitats naturels inscrits dans le Document d'Objectifs. Elle se base sur des «bonnes pratiques de gestion». La charte n'implique pas de contrepartie financière, mais elle permet de bénéficier de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Le Contrat NATURA 2000

Le Contrat NATURA 2000 permet, pendant 5 ans, de s'engager dans la préservation des habitats et des espèces. Il fixe un cahier des charges permettant de trouver un équilibre entre les activités humaines et la protection des milieux. Les aides peuvent atteindre 100 %.

Les Mesures Agro-Environnementales

Ce type de contrat concerne uniquement les parcelles déclarées en surfaces agricoles. Différentes mesures de gestion permettent d'exploiter ou d'entretenir les parcelles tout en respectant les milieux naturels. Chaque mesure implique une contrepartie financière évaluée en fonction des contraintes imposées.



VALORISER...

La communication et la sensibilisation du public sont primordiales pour faire vivre le site NATURA 2000. Le Document d'Objectifs prévoit plusieurs actions de valorisation : une lettre d'information annuelle envoyée à chaque propriétaire du site, des animations pour les usagers, scolaires et groupes de loisir et une communication régulière sur les actions engagées.

La sensibilisation du jeune public tient une place importante dans la mission d'animation du site et se traduit par de nombreuses animations avec les scolaires et accueils de loisirs tout au long de l'année. Cela permet de **valoriser le patrimoine naturel** de la vallée de l'Argenton, de faire connaître les menaces qui peuvent altérer ce milieu et les actions nécessaires au maintien des habitats et des espèces.

valleeargenton.n2000.fr

Gérer les espèces exotiques envahissantes

La plupart des espèces exotiques envahissantes sont introduites dans notre environnement par les activités humaines. Elles peuvent l'être directement dans l'environnement (agriculture, repeuplement, horticulture), s'échapper de cultures ou de captivité (élevage, aquaculture, jardins, animaleries) ou introduites involontairement (frets maritime et aérien, transports, remblais). Leur introduction et leur propagation ont des impacts majeurs sur la biodiversité locale :

- altération des écosystèmes naturels, de leur composition et de leur fonctionnement durable,
- déplacement des espèces indigènes sous l'effet de la prédation ou de la compétition dans la recherche de nourriture et d'autres ressources,
- diminution de la diversité génétique des espèces indigènes, en s'hybridant avec ces dernières, et menace pour certaines espèces rares ou vulnérables.

Principales EEE présentes sur le bassin versant de l'Argenton

Espèces	Milieu de vie	Impact(s)	Répartition
Le Ragondin (Myocastor coypus) et le Rat musqué (Ondatra zibethicus)	Cours d'eau, plans d'eau, fossés	Erosions des berges, transmission de maladies (Leptospirose), dégâts sur cultures, concurrence avec espèces indigènes	Tout le bassin versant
Le Xénope lisse (Xenopus laevis)	Tous types de milieux aquatiques	Prédation des espèces indigènes, baisse de la biodiversité, transmission de pathologies aux autres amphibiens	Tout le bassin versant
L'Ecrevisse de Louisiane (Procambarus clarkii)	Cours d'eau et plans d'eau	Erosions de berges et dégradation de la qualité des eaux, concurrence avec espèces indigènes, baisse de la biodiversité, transmission de pathologies à l'Ecrevisse à pieds blancs	L'Argenton, à partir d'Argentonnay
La Jussie (Ludwigia sp.), l'Elodée dense (Egeria densa) et le Myriophylle du Brésil (Myriophyllum aquaticum)	Cours d'eau et plans d'eau	Concurrence avec espèces indigènes, baisse de la biodiversité, fermeture des milieux, perturbation des activités de loisirs, envasement	Jussie : l'Argent, au Pin, à Nueil-Les Aubiers et à Voulmentin ; l'Argenton, à Argentonnay, Argenton l'Eglise et Bouillé-Loretz L'Elodée dense : l'Argenton, de Grifféjus jusqu'au Thouet Le Myriophylle du Brésil : l'Argent à Nueil Les Aubiers
Les Renouées asiatiques (Reynoutria sp.)	Bords de cours d'eau, fossés, friches	Erosions de berges, élimination locale de la flore indigène, baisse de la biodiversité, uniformisation des milieux, diminution de l'accessibilité	Quelques stations éparses sur l'Argenton

D'autres EEE, non listées ci-dessus, sont également présentes sur le bassin versant de l'Argenton : **l'Ecrevisse américaine**, **la Perche arc-en-ciel**, **le Poisson-chat**, **le Goujon asiatique**, **la Tortue de Floride**, **la Balsamine de l'Himalaya**.

Depuis 2014, l'Agglomération du Bocage Bressuirais mène une campagne de lutte dans le but de réguler les populations de Ragondins et Rats musqués. Ces rongeurs aquatiques sont vecteurs de maladies transmissibles à l'Homme. Ils sont également responsables de lourdes pertes économiques, que ce soit par leur consommation sur les productions agricoles, ou par la destruction des berges des cours d'eau.



Les actions de lutte, suivies par la FDGDON79 (Fédération Départementale des Groupements de Défenses contre les Organismes Nuisibles), permettent de fournir aux piégeurs bénévoles du territoire, du matériel, des appâts et de récupérer les cadavres. En 2017, 8 428 Ragondins et Rats musqués ont été capturés par les piégeurs bénévoles.

Dans le cadre du CTMA de l'Argenton, des campagnes d'arrachage de la Jussie, du Myriophylle du Brésil et de la Renouée asiatique sont menées annuellement. La Renouée est présente depuis longtemps mais ne semble pas s'étendre. La Jussie et le Myriophylle se sont installés récemment. Les herbiers ont pu être traités dès leur apparition, empêchant ainsi toute prolifération excessive.



Une autre plante aquatique, l'Elodée dense, colonise actuellement de manière massive l'Argenton, de Grifféjus jusqu'à la confluence avec le Thouet. Aujourd'hui, aucune technique de régulation n'est en mesure de contrer ses capacités de développement et sa vitesse de colonisation. Seules les crues et l'ombrage semblent limiter sa prolifération.

Depuis 2015, la Crassule de Helms a été identifiée sur le bassin de la Sèvre Nantaise. Cette plante aquatique colonise les eaux stagnantes. De petite taille, elle est difficile à reconnaître, mais les gros herbiers forment un "gazon" facilement identifiable.

Préserver la ressource en eau : l'assainissement

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, près des 2/3 des habitations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif (le tiers restant relève de l'assainissement individuel). Afin d'assurer la collecte des eaux usées, les réseaux d'assainissement s'étendent sur plus de 520 kilomètres. Pour les secteurs urbanisés, situés en contrebas du réseau principal, près de 100 postes de refoulement ont été répartis sur les différentes communes permettant de transférer les effluents vers les stations d'épuration. L'assainissement non collectif concerne 11 500 foyers sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Pour 2017, les 2 actions majeures concernent la création d'un lagunage naturel à Geay et d'une station d'épuration pour la Chapelle Saint-Laurent.

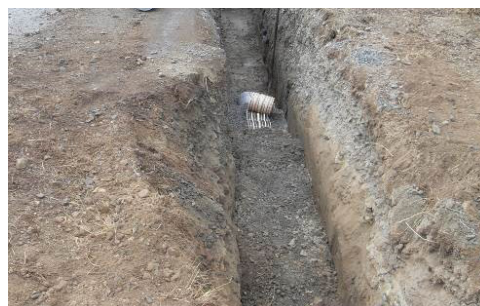
LAGUNAGE NATUREL À GEAY



Les réseaux de collecte du bourg ont été prolongés sur un linéaire d'environ 380 mètres pour faire converger l'ensemble des eaux usées, à l'entrée de la parcelle devant accueillir le lagunage naturel. Ces eaux usées transitent d'abord par un canal de comptage avant de rejoindre l'entrée du lagunage naturel.



Les habitations du centre bourg de Geay relevaient jusqu'à présent de l'assainissement non collectif. Au vu des difficultés de mise aux normes des installations individuelles existantes (du fait du manque de surface disponible), plusieurs maisons en vente ne pouvaient trouver acquéreur. C'est pourquoi, dans un souci de préservation de la qualité du milieu naturel, mais aussi de maintien des populations dans les centre-bourgs, il a été fait le choix d'installer une unité de traitement des eaux usées de type lagunage naturel à Geay. Cette station d'épuration est dimensionnée pour traiter les effluents d'une population équivalente à 190 habitants.



En tête du premier bassin de lagunage, les eaux usées s'écoulent dans une zone de décantation / flottation permettant de retenir les matières les plus lourdes ainsi que les graisses.

Ensuite elles séjournent successivement dans 3 bassins de traitement, d'une surface totale de 2 800 m² (1 400 m² + 700 m² + 700 m²). Les sols n'étant pas suffisamment imperméables, il a été nécessaire d'étanchéifier l'ensemble des bassins avec une géomembrane.

Afin de comptabiliser les effluents traités, un canal débitmétrique a été installé à l'aval du dernier bassin de lagunage, juste avant le rejet au cours d'eau.

STATION D'ÉPURATION DE LA CHAPELLE SAINT-LAURENT

En ce qui concerne la Chapelle Saint-Laurent, le bourg est assaini actuellement grâce à 3 unités de traitement de type lagunage naturel situées sur les 3 versants du bourg. Ces lagunages ont été construits à la fin des années 1970 et arrivent à saturation. Afin de ne pas limiter les possibilités d'urbanisation de cette commune, une nouvelle station d'épuration de type boues activées, utilisant les techniques d'épuration moderne, vient d'être construite. Cette dernière est dimensionnée pour traiter les effluents d'une population équivalente à 1 900 habitants. À terme, l'ensemble des eaux usées du bourg seront traitées sur ce site.

Un poste de refoulement, dimensionné pour pomper les effluents à raison de 100 m³/heure, a été installé au point de convergence de 2 réseaux gravitaires.

Les eaux usées sont d'abord dirigées vers un bassin tampon d'un volume utile de 200 m³. Ce dernier permet, le cas échéant, de stocker provisoirement les surdébits d'eaux usées collectés pendant les périodes pluvieuses. Dès que l'épisode pluvieux est terminé, les eaux usées sont renvoyées gravitairement vers la station d'épuration pour y être traitées.

Les eaux usées transitent d'abord par un dégrilleur à escaliers permettant de débarrasser les eaux des éléments présentant une taille supérieure à 2 mm.



Préserver et valoriser la nature et le capital paysager

LES ORIENTATIONS DU SCHEMA DE COHESION TERRITORIAL (SCOT)

La trame verte et bleue (TVB) du territoire du Bocage Bressuirais est constituée d'une multitude de milieux : des Vallées de la Sèvre-Nantaise et de l'Argenton aux haies, mares, étangs et zones humides. Pour préserver et renforcer les fonctionnalités de cette trame, il s'agira de valoriser sa multifonctionnalité : économique, patrimoniale, sociale. Il s'agit ainsi d'affirmer l'identité du Bocage Bressuirais et de valoriser ce paysage. La préservation du bocage représente ainsi un enjeu global pour le territoire et une marque identitaire forte.

Le SCoT retient deux grands objectifs :

- faire de la préservation du patrimoine bocager un projet collectif,
- préserver et renforcer la trame verte et bleue.



Bocage	Massifs forestiers	Landes	Milieux aquatiques
Classement en rupture de pente, bord de route ou cours d'eau	Inconstructibilité des boisements > 10 ha	Inconstructibilité	Inconstructibilité des lits majeurs des cours d'eau et des zones d'expansion des crues
Entretien et restauration de concert avec les agriculteurs	Classement EBC pour boisements anciens de feuillus		Végétalisation des berges
Protection renforcée sur les zones remarquables de forte densité			Préservation des têtes de bassin versant Connexions entre bassins versants
			Classement des zones humides

LE PLAN PAYSAGE

Lauréat de l'appel à projet 2017 "Plan Paysage" et forte de la dynamique initiée par l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté d'Agglomération a débuté en 2017 une étude du paysage naturel et architectural, première étape du plan paysage du Bocage Bressuirais. Cette étude permet notamment de s'intéresser au cadre de vie, comme la qualité des espaces publics, l'aménagement et la gestion des espaces verts, le rapport à l'eau, les cheminements doux ou la sauvegarde du patrimoine monumental ou vernaculaire, la place de l'agriculture, les vues existantes ou potentielles, l'intégration des équipements... Autant de sujets qui rentrent dans le cadre global de la question paysagère et contribuent à l'épanouissement des habitants du territoire et à la préservation des milieux naturels.

Par son soutien financier à l'association Bocage Pays Branché, l'Agglomération participe aussi au renouvellement du paysage de bocage (plantation de haies, actions de sensibilisation, transmission de savoir-faire...).

VALORISATION DE SITES TOURISTIQUES DE L'AGGLOMÉRATION

L'Agglomération gère différents sites touristiques naturels sur le territoire du Bocage Bressuirais. Il s'agit notamment :

- des sites du Clos de l'Oncle Georges et de la Passerelle d'Auzay à Argentonnay (sites de la Vallée de l'Argenton, labellisés Espaces Naturels Sensibles et dont le premier dispose aussi d'un contrat Natura 2000). Des inventaires faune et flore y ont été réalisés ainsi que la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée.
- Le Jardin des Chirons à Largeasse est un site classé depuis août 2013 et dispose d'un ensemble remarquable de chaos granitiques, en Vallée de la Sèvre Nantaise.
- Le site touristique de Pescalis dispose aussi d'espaces naturels en bord d'étangs, ces espaces sont aussi gérés de manière différenciée.

Par ailleurs, via l'accompagnement à la création d'itinéraires de randonnée en Bocage Bressuirais auprès des communes et associations, l'Agglomération contribue à la pérennisation de la continuité de la trame verte et bleue. C'est le cas du projet d'extension du GR de Pays Sèvre et Maine en Bocage Bressuirais (de Mallièvre aux sources de la Sèvre Nantaise) avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise.





III. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants

Les grands enjeux

- La qualité des services à la population
- Un meilleur accès et d'offre d'équipements
- La santé publique
- La prévention sanitaire
- La tranquillité publique
- L'accès et les conditions de logement
- L'accès à l'emploi
- L'accès à la connaissance et à la culture

Compétences de l'Agglo concernées

- Réseau des bibliothèques
- Conservatoire de musique
- Scènes de Territoire
- Centres aquatiques
- Habitat
- Contrat local de santé
- CISPD

Chiffres clés du territoire

Adhérents aux bibliothèques :



9 000

(=15% de la population)

Logement :

30 596 résidences principales
2 513 logements vacants



Densité médicale :



6 médecins pour
10 000 habitants

Améliorer la qualité des services à la population :

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES DEUX-SÈVRES (SDAN)

La Communauté d'Agglomération participe à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres et notamment au déploiement du FFTH (fibre jusqu'à l'abonné). Le SDAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'ils desservent et présente une stratégie de développement des réseaux à très haut débit fixe pour assurer la couverture du territoire. Ce document stratégique prévoit :

- la montée en cuivre pour 99 sous-répartiteurs et 20 500 foyers. Cette phase se terminera en 2018
- la fibre optique jusqu'au foyer (FTTH) pour les 10 communes les plus peuplées, 31 500 prises et 220 sites prioritaires (zones d'activités, collèges, santé,...)

Ce nouveau réseau en fibre optique améliorera l'offre numérique pour tous les habitants. Il sera porté sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte ouvert "Deux-Sèvres Numérique", créé en 2017 à l'échelle départementale.



Maintenir et améliorer la santé publique, dans ses dimensions environnementales

SENSIBILISATION AU RADON

En partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, la Communauté d'Agglomération a lancé un projet d'accompagnement à une meilleure prise en compte du "risque radon". Ce projet vise à sensibiliser les habitants au radon, à mieux appréhender localement l'exposition de la population à ce risque et à intégrer une approche globale de l'exposition des populations (domicile, travail, loisirs...).





PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Depuis décembre 2015, l'Agglomération du Bocage Bressuirais travaille à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Devant être compatible avec le SCOT 2017-2031, ce document fixera pour les 10 à 15 ans les règles d'occupation de l'espace. L'année 2017 a été consacrée à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), volet central du PLUi. Il est l'un des outils clés pour promouvoir un aménagement et un développement durable du territoire. Le PLUi devra prendre en compte les orientations du PCAET (voir partie I).

En outre, durant l'année 2017, l'élaboration du PLUi s'est également vue renforcer par une expérimentation pour développer le volet « Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) ». Cette approche novatrice est menée en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et doit permettre :

- d'anticiper les questions de santé le plus en amont possible dans le processus des décisions relatives aux projets d'aménagement et d'urbanisme ;
- de fournir à la collectivité et aux partenaires institutionnels des éléments d'appréciation et des préconisations pour apporter une dimension complémentaire de promotion de la santé dans les projets d'urbanisme ;
- de minimiser les impacts négatifs et de renforcer les effets positifs sur la santé des projets d'urbanisme, en favorisant une démarche prospective et d'anticipation.

Le PLUi est ainsi le document central pour le développement durable de l'agglomération.

PÔLES ET MAISONS DE SANTÉ

Dans le cadre de sa politique de santé, la Communauté d'Agglomération participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de pôles de santé (dynamique de réseau) et la mise à disposition de maison de santé (outil immobilier).



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Le CLS est un outil partenarial (ARS/Collectivité) et d'animation territoriale en santé. Il est porteur d'une approche globale de la santé et pluri-thématiques visant notamment :

- la construction de réponses aux besoins de santé prioritaires,
- une action sur les déterminants de la santé
- de renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes vulnérables.



SPORT

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Communauté d'Agglomération a choisi de soutenir les clubs sportifs, notamment les Écoles de Découverte des Sports. En effet, les clubs sportifs et en particulier les Écoles de Découverte des Sports concourent à la pratique de sport dans une perspective de santé-bien être, autant pour les plus petits (motricité) que pour les plus âgés, les seniors (entretien musculaire).



Améliorer la tranquillité publique et la sécurité des personnes et des biens

CENTRE INTERCOMMUNAL DE LA SÉCURITÉ & PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Le CISPD est une instance de coordination locale de définition de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Il réunit l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il est organisé comme suit :

- Assemblée plénière : instance qui valide le diagnostic, les orientations, le règlement intérieur, la charte de déontologie.
- Comité exécutif : instance qui définit la démarche de diagnostic, des fiches actions et propose un plan intercommunal d'action à l'assemblée plénière.
- Groupes de travail : Instances opérationnelles qui élaborent le diagnostic, et proposent les orientations et les fiches actions.

Le CISPD a pour objectifs :

- La mise en œuvre de la politique intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance,
- La mise en œuvre des actions de prévention et leur suivi
- L'animation des instances décisionnelles de pilotage et de travail
- La mobilisation partenariale

AXE 1 : AGIR À L'ATTENTION DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE

1 Aller à la rencontre des jeunes et créer du lien

2 Groupe d'accompagnement jeunesse de la réussite



AXE 2 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET L'AIDE AUX VICTIMES

3 Renforcer et valoriser les actions du Réseau Nord 79

4 Intervenant social en gendarmerie

5 Développer des espaces d'accompagnement collectif pour les victimes de violence

6 Mise à l'abri des victimes en hébergement adapté ou par l'éviction de l'auteur

7 Développer des actions de sensibilisation auprès des jeunes sur leurs droits et leurs devoirs

AXE 3 : AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

8 Encourager la mise en commun des ressources facilitant l'usage par les maires des nouveaux outils de prévention de la tranquillité publique

9 Les habitants, acteurs de la prévention afin de limiter le passage à l'acte

10 Cellule de la tranquillité publique et médiation sociale



AXE 4 : LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS ET LES PRISES DE RISQUES

11 Prévention des addictions et des prises de risques sur les temps festifs et sportifs

12 Sensibiliser et informer sur la gestion des situations à risques et des postures à avoir



Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Depuis septembre 2017, afin de favoriser l'accès de tous aux bibliothèques, la Communauté d'Agglomération a décidé la gratuité dans les 24 bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire. La finalité est de favoriser l'augmentation du nombre d'inscrits et ainsi démocratiser l'accès à la connaissance et à la



culture.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Dans le cadre du Projet d'Établissement 2014-2020, une des préconisations est de favoriser l'élargissement des publics notamment les publics éloignés pour une raison ou une autre de la pratique musicale. Ainsi des ateliers, des animations sont proposés aux personnes en situation de handicap, auprès des personnes âgées (chorale dans les EPAHD), et de la Petite Enfance. Les personnes en situation de handicap sont accueillies en ateliers collectifs, en fonction des âges et des situations, pour de la création sonore à partir d'un langage codé et/ou imaginaire.





IV. Solidarité entre les territoires et les générations

Solidarité entre les territoires

Les grands enjeux

- Réduction des précarités et de la grande pauvreté
- Renforcement du lien social entre les générations et entre les populations de diverses origines socio-culturelles
- Réduction des discriminations et des inégalités
- Les solidarités intercommunales

Compétences de l'Agglo concernées

- PLH
- Services d'aide à domicile
- Soins infirmiers à domicile
- Portage de repas
- Transport
- Contrat de ville

Chiffres clés du territoire

% de ménages potentiellement exposés à la précarité énergétique :



15 %

Personnes bénéficiant des actions sociales et des services à la personne de l'Agglomération :



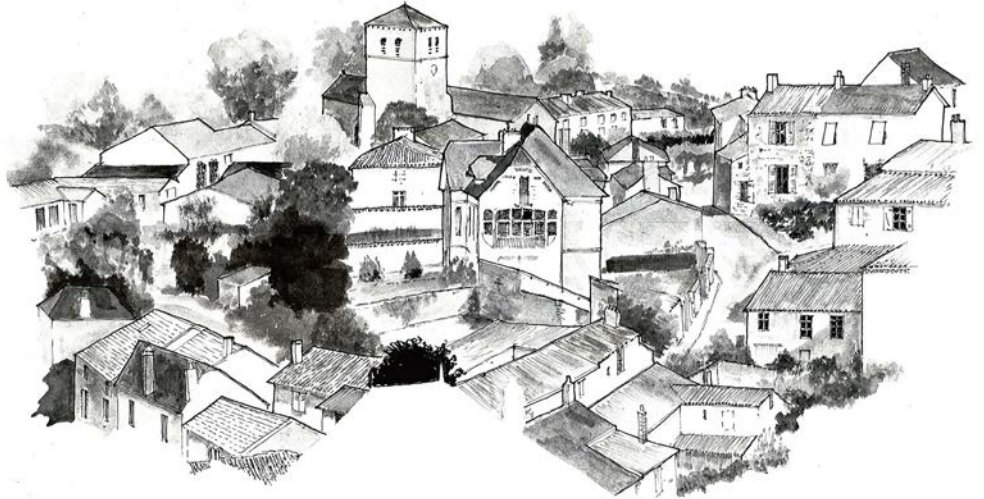
11 971

Actifs sur le territoire :



30 855

(= 42,6 % de la population du territoire)



LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Bocage Bressuirais a été approuvé en février 2016 pour la période 2016-2021. Au cours de l'année 2017, 16 fiches actions ont été déclinées, visant notamment à :

- développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant,
- assurer l'animation et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs par une politique de renouvellement et de réhabilitation urbaine,
- maîtriser la qualité des opérations et la consommation foncière par un accompagnement et une orientation active des projets,
- mieux répondre aux besoins en logements et structures d'hébergement spécifique pour fluidifier les parcours résidentiels de toutes les catégories de la population,
- asseoir la politique « habitat » de l'agglomération.

Par ces orientations et les actions opérationnelles associées, le PLH 2016-2021 permet :

- d'assurer une cohésion sociale dans l'habitat par la mixité sociale et générationnelle pour l'épanouissement des habitants,
- d'encourager des modes de développement de l'habitat moins consommateurs de foncier et d'énergie,
- de redynamiser les centres-villes et centres-bourgs notamment au travers du dispositif "Cœur de Bourg, Cœur de Vie".



Partenaires financiers :



LE PROGRAMME « CŒUR DE BOURG, CŒUR DE VIE »

Les enjeux :

- consolider l'armature urbaine de l'agglomération en s'appuyant sur un réseau de villes et de bourgs vivants,
- accompagner la revitalisation des centres-bourgs par une approche globale, facilitatrice et cohérente à l'échelle de l'Agglomération,
- accompagner les communes dans leur processus de revitalisation singulière (comprendre, reconnaître, prioriser et agir), créer une dynamique collective pérenne.

Autour d'un même objectif : faire vivre le CŒUR des bourgs et des villes

Ce programme se définit comme une articulation et une mise en cohérence des différentes politiques et dispositifs financiers mobilisables dans les différents champs de compétences de l'Agglomération, de manière complémentaire aux actions communales.

1) pilier "habitat et cadre de vie" : adapter l'offre de logements aux modes de vie actuels, améliorer la qualité du bâti et des espaces publics, requalifier les îlots anciens, résorber la vacance et l'habitat indigne, requalifier les entrées de bourg.

2) pilier "économie et services" : qualifier et adapter l'offre commerciale en centre-bourg et son environnement, développer des activités productives autour des ressources locales, maintenir et consolider l'offre en services et équipements publics

3) pilier "mobilité et déplacements" : favoriser l'accessibilité aux centres-bourgs, l'offre de déplacement, les liaisons douces et les stationnements.

4) pilier "animations, patrimoine et tourisme" : valoriser et faire connaître les patrimoines en présence, développer les manifestations pour investir et donner vie aux lieux.



LE CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DE VALETTE À BRESSUIRE

Le contrat de ville du quartier Valette a été approuvé et signé en 2015. Il regroupe les dimensions sociales, urbaines et économiques.

Afin de permettre le renouvellement urbain du quartier de Valette, une étude urbaine a été menée en 2017, inscrite au sein du contrat de ville dans le pilier "cadre de vie". Elle a permis de :

- connaître de manière approfondie le quartier, sa population et son fonctionnement,
- diversifier l'offre de logements, dans la perspective du développement de la mixité sociale,
- adapter l'habitat aux besoins de la population du quartier (envisager la restructuration des collectifs),
- requalifier le quartier, améliorer les espaces publics et les liaisons avec le territoire environnant.

Le Contrat Ville est issu de La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine voté en 2014. Le contrat de ville 2015-2020 s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte, à la fois des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Il fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville.

Il a été signé le 17 juillet 2015 entre l'Etat, la commune de Bressuire, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocation Familiales, la Caisse des Dépôts et Consignation, Habitat Nord Deux Sèvres, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Maison de l'Emploi.

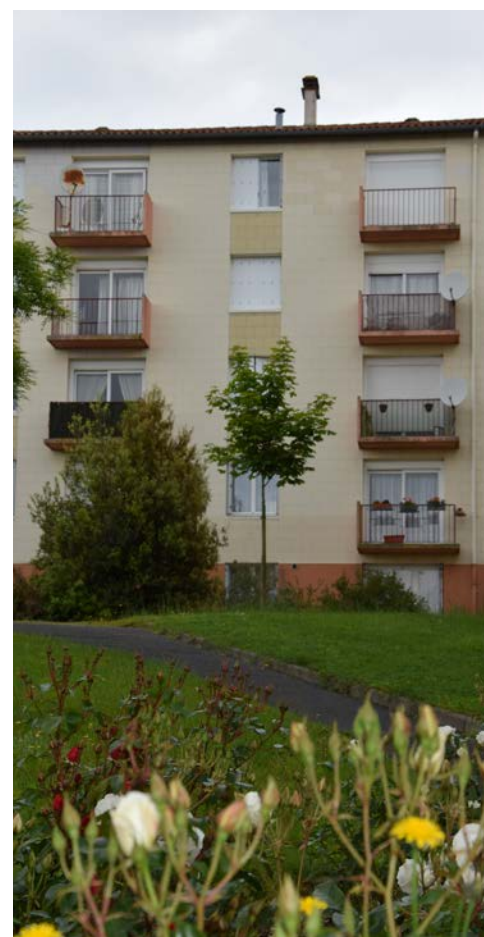
Il se décline en 3 groupes de travail :

- groupe 1 : cohésion sociale,
- groupe 2 : cadre de vie et renouvellement urbain,
- groupe 3 : développement de l'activité économique et de l'emploi.

Le contrat de ville prévoit la mise en place d'un conseil citoyen composé de 24 membres issus des habitants du quartier et des acteurs locaux.

Les actions menées :

- lancement de l'étude urbaine,
- convention d'utilisation d'abattement de la taxe foncière sur la part bâtie,
- mise en place de la conférence Intercommunale du logement,
- constitution de groupes de travail sur les 3 axes,
- mise en place d'un appel à projet 2016.



LE TRANSPORT URBAIN

Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération exerce la compétence Transport-Mobilité comprenant l'ensemble des transports infra communautaires : les transports scolaires, les transports commerciaux. Sa gestion a été confiée au Conseil Départemental et Régional depuis septembre 2017.

Par ailleurs, une ligne urbaine existe sur Bressuire intramuros. Elle fonctionne du lundi au vendredi de 9h20 à 16h05, hors jours fériés. Elle a enregistré environ 2 820 voyages, de mars 2016 à mars 2017.



LE TRANSPORT SOLIDAIRE

La Communauté d'Agglomération proposait un service de Transport à la Demande (TAD) sur certains secteurs de son territoire.

A partir de l'exemple du Relais Familles de l'Argentonnais, la Communauté d'Agglomération a impulsé, en 2017, la mise en place d'un transport solidaire sur l'ensemble de son territoire, en partenariat avec les associations, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les centres sociaux culturels (CSC), les Familles Rurales, le Secours Catholique et les Maisons des Services Au Public (MSAP).

Ce dispositif à finalité sociale, s'organise autour d'un réseau de chauffeurs bénévoles qui effectuent des déplacements correspondant uniquement aux besoins des bénéficiaires.

Les publics concernés seront :

- les habitants du territoire sans moyen de locomotion,
- les personnes âgées,
- les personnes qui ne peuvent se déplacer pour raisons de santé.

Les motifs sont les suivants :

- se rendre à des rendez-vous médicaux et paramédicaux, à la pharmacie,
- faire ses courses du quotidien,
- rendre visite à des personnes hospitalisées...

Les conducteurs bénévoles qui participent à ce dispositif sont indemnisés. La Communauté d'Agglomération verse également une subvention à chaque association partenaire pour l'animation et le portage du dispositif.



Solidarité entre les générations

LE PROJET « LES JEUNES S'EN MÉLENT »

Pour porter le projet « les jeunes s'en mêlent », lauréat de l'Appel à Projets national lancé par l'ANRU en 2015 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), l'association Bocage Gâtine Jeunesse (BoGaJe) a été créée le 19 février 2016. Ce projet s'appuie sur un partenariat innovant, d'envergure et structuré autour des collectivités locales, associations et services de l'État, avec pour objectif d'aborder de façon globale et cohérente à l'échelle du territoire Bocage-Gâtine, les enjeux spécifiques des jeunes de 13 à 30 ans. Ce projet est en particulier vecteur de participation des jeunes à l'élaboration des projets qui les concernent.



DISTRIBUTION DE LED ET SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, EN ASSOCIATION AVEC LES CCAS ET LE CIAS

Dans le cadre de TEPCV, le territoire a reçu 2 000 duos d'ampoules LED à distribuer aux ménages les plus modestes. Cette distribution a été faite en association avec le CIAS, les CCAS, ainsi que d'autres structures sociales du territoire, afin de toucher un maximum de personnes, et notamment les personnes en situation de précarité énergétique.

En échange de ce duo d'ampoules LED, chaque bénéficiaire devait remettre 2 ampoules usagées, afin de s'assurer du bon recyclage de ces dernières.

En plus de cette distribution, de la documentation sur les économies d'énergies réalisables à la maison a été donnée à chaque usager. Cette documentation s'appuie sur les écogestes à réaliser. Des informations sur la plateforme de rénovation énergétique ont également été diffusées afin de faire connaître davantage l'Espace Info Energie de l'Agglomération.

LE SOUTIEN À DOMICILE

Le service de soutien à domicile a pour mission d'accompagner les personnes âgées ou handicapées à domicile en leur apportant une aide pour la gestion du logement, un soutien moral et psychologique, en leur permettant l'accomplissement des actes essentiels de la vie et en luttant contre l'isolement. La mise en place d'un plan d'aide à domicile permet d'assurer aux personnes dépendantes une aide régulière pour les actes indispensables au maintien à domicile dans de bonnes conditions. Cette aide permet de compléter l'aide de la famille voire se substituer à l'absence de proches dans l'entourage des aînés.



LE DISPOSITIF SORTIR +

Ce dispositif permet aux personnes de plus de 80 ans ressortissantes de certaines caisses de retraite complémentaires, de bénéficier d'une aide financière à l'accompagnement individuel par une professionnelle de l'aide à domicile pour réaliser des sorties de loisir ou de confort. Cette aide permet de sécuriser les personnes âgées et de les inciter à poursuivre une vie sociale et à rompre l'isolement.



LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Le service de soins infirmiers à domicile assure, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale pour les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes. Il peut, par dérogation, apporter une aide aux personnes de moins de 60 ans présentant un handicap, une affection ou une pathologie chronique. L'objectif est d'éviter une hospitalisation ou faciliter le retour à domicile après un passage en établissement. Le SSIAD dispose de 95 places agréées par l'Agence Régionale de Santé. Travaillant en réseau avec les services d'Hospitalisation à Domicile, l'Equipe Mobile Alzheimer et l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs, les services de Soutien à Domicile, de portage de repas et le réseau gérontologique permettent d'offrir un service complet de prise en charge à domicile.



LE PORTAGE DE REPAS

Le service de portage de repas à domicile s'adresse aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes handicapées ou en incapacité temporaire de réaliser leur repas seules. Il permet de garder une alimentation équilibrée, notamment en cas de retour d'hospitalisation, d'isolement ou d'apparition de la dépendance. Le service assure une prise en charge 7 jours sur 7 pour les repas de midi et soir. Une formule au choix permet de respecter les goûts et appétences des usagers, choix précieux dans la prévention de la dénutrition des aînés.





V. Produire et consommer durablement

Les grands enjeux

- Une consommation et des pratiques citoyennes responsables
- La réduction des déchets produits et leur valorisation
- La préconisation des ressources substituables
- Des pratiques durables de l'économie locale
- Le développement des filières durables
- La transition écologique et le développement durable dans les entreprises et industries

Compétences de l'Agglo concernées

- Gestion des déchets
- Ecologie Industrielle Territoriale
- Plan paysage
- Guide des circuits courts

Chiffres clés du territoire

Production moyenne d'ordures ménagères:

151 kg/hab./an



Entreprises engagées dans la démarche Recto Verso :

68



Foyers équipés en composteur :

8800



Vers un Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**



La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais œuvre en faveur de la réduction des déchets depuis de nombreuses années. Elle a mis en place un premier plan de prévention des déchets de 2010 à 2014 qui a permis de réduire les tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilées de 7%. Elle poursuit aujourd'hui ses efforts en restructurant son service de collecte (démarrage des travaux en 2015) et en mettant en place une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) qui sera effective dès le 1^{er} janvier 2019 pour une partie des usagers du territoire.

En parallèle, la collectivité est lauréate du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage depuis 2014. Ce label national issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, a permis la signature d'un contrat d'objectif « Déchet Économie Circulaire » avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) Nouvelle Aquitaine pour une durée de 3 ans, allant de fin 2015 à fin 2018.

A travers ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'engage à :

- réduire les déchets du service public de 13%,
- valoriser 58% des déchets produits,
- réduire de 16% les déchets enfouis,
- mobiliser les citoyens, les associations, les entreprises, les commerces et les administrations locales autour d'actions concrètes, dans le cadre d'une gouvernance partagée.

L'Agglomération s'engage également à soutenir et/ou développer les démarches d'éco-conception, d'économie de la fonctionnalité, d'Ecologie Industrielle et Territoriale et les politiques d'achats responsables.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est également engagée à être éco-exemplaire et à mettre en œuvre un programme d'actions en interne afin d'améliorer ses pratiques.

Des filières prioritaires ont été identifiées par l'ADEME afin d'orienter les actions du programme :

Les flux prioritaires :

- déchets organiques (déchets alimentaires, déchets verts),
- déchets ménagers,
- tout-venant (des déchetteries).

Secteur économique :

- bois et menuiseries industrielles,
- agro-alimentaire et agriculture,
- confections textiles,
- déchets du BTP.

Afin de répondre à ces objectifs, un programme d'actions est mis en œuvre chaque année par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses partenaires.

UN PROGRAMME PÉDAGOGIQUE « MON ÉCOLE ZÉRO DÉCHET »

A destination des élèves de CE2/CM1/CM2 et en partenariat avec deux CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et une association de sensibilisation aux pratiques éco-citoyennes, il s'articule autour :

- d'une demi-journée commune à toutes les classes sur la gestion des déchets,
- d'une demi-journée de spécialisation sur un thème choisi par l'enseignant en fonction du projet qu'il souhaite mener avec ses élèves (3 thèmes possibles : le tri et le recyclage, la réduction des déchets, le compostage).
- d'une demi-journée de mise en action du projet en lien avec le thème choisi.
- d'une visite de site : centre de tri ou recyclerie Emmaüs.

Les animations et visites sont intégralement prises en charge par l'Agglomération. Chaque année, une vingtaine de classes est retenue pour y participer.

Pour l'année scolaire 2016-2017, 20 classes ont bénéficié de ces programmes pédagogiques, soit 423 élèves sur 16 écoles.



UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES ET DES CANTINES SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque année scolaire, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais accompagne une école et le gestionnaire de la cantine afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire et les guider dans la mise en œuvre d'un programme d'actions sur cette thématique. L'action comprend une caractérisation des déchets et son analyse, des animations en classe, des réunions avec les différents acteurs (personnel de la cantine, élu, professeurs, élèves...) afin de les aider à mettre en place des actions durables.

UN ACCOMPAGNEMENT «MANIFESTATION ÉCO-RESPONSABLE» POUR LES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS

En 2017, l'Agglomération a accompagné 88 associations ou collectivités sur 110 événements culturels, sportifs, festifs ou éducatifs dans la mise en place de la collecte sélective et de la réduction des déchets (mise à disposition de points tri, d'équipements de collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et biodégradables, d'outils signalétiques pour sensibilisation des bénévoles et du public...). 32 organisateurs ont emprunté des gobelets que l'Agglomération met également gratuitement à disposition.

DES FORMATIONS À DESTINATION DES RELAIS LOCAUX

Ces formations s'adressent aux associations, bénévoles, agents communaux et portent notamment sur le compostage, le jardinage "au naturel", la réduction des déchets...

Afin d'amplifier son action de sensibilisation sur la réduction des déchets, la Communauté d'Agglomération a proposé 3 formations différentes à destination des animateurs locaux et des particuliers. Les personnes ont été formées gratuitement en échange d'un engagement comprenant un nombre d'animations à réaliser au cours de l'année.

DIFFUSION D'UNE "RUBRIQUE ENVIRONNEMENT" SUR COLLINES LA RADIO

Diffusion de 43 "rubriques environnement" sur Collines la Radio : enregistrements hebdomadaires d'1min30 diffusés 3 fois par semaine (lundi, mercredi et samedi) sur des sujets et conseils pratiques sur les éco-gestes (tri des déchets ménagers, compostage, jardin, achats responsables, économies d'énergies, biodiversité, actualités des services déchets, développement durable...).

UN DÉFI « FAMILLES ZÉRO DÉCHET »



La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais propose aux familles du territoire intéressées par la démarche "zéro déchet" un accompagnement ludique afin d'encourager un mouvement global sur le territoire.

En 2017 (1^{ère} année), 41 familles ont participé pendant 5 mois à ce défi. Des ateliers sur la fabrication de produits ménagers, cosmétiques, sur la gestion des courses et des repas ainsi que des lettres d'informations régulières leurs ont été proposés. Ils ont été équipés gratuitement d'un kit comprenant un peson, un guide et un sac de course en tissu. En échange, ils se sont engagés à peser leurs déchets sur toute la période du défi.

En moyenne, les familles ont réduit leurs déchets ménagers de 17% et ont atteint une production moyenne de 26,20 Kg/hab./an contre 155 kg/hab./an de moyenne pour le territoire de l'Agglomération.

LA MISE À DISPOSITION DE SOLUTIONS CONCRÈTES POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

- équipement de la population en composteurs,
- action : 1H de broyage offerte/ foyer/ an,
- installation de bennes textiles en partenariat avec Emmaüs,
- distribution de stop pub...

DES ÉTUDES POUR ALLER PLUS LOIN :

- caractérisation des bennes tout-venant,
- groupe de travail sur les déchets verts.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais poursuit activement sa démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale baptisée RECTO VERSO, dont l'objectif est de favoriser les actions de mutualisation et de coopération entre les entreprises du Bocage Bressuirais.

Les premiers mois de l'année 2017 ont été consacrés à rencontrer les entreprises pour recueillir différentes données, notamment concernant leurs flux (eau, énergie, déchets...) et identifier leurs besoins, par exemple en matière de mutualisation.

34 entretiens ont été menés avec des entreprises de secteurs d'activités très variés, représentatifs du tissu local. Cette phase d'entretiens a permis de dégager une vision assez complète des besoins selon les différents secteurs rencontrés et d'identifier des actions possibles.

LA RESTITUTION : UN PREMIER TEMPS FORT

Fin juin, une réunion de restitution suite à ces entretiens a permis de mobiliser 52 participants provenant de **29 entreprises différentes**.

DES TÉMOIGNAGES APPRÉCIÉS

La restitution a été l'occasion de faire intervenir :

- le Groupement d'Employeur GEN79 pour présenter les avantages de l'emploi partagé,
- la Maison de l'Emploi concernant l'organisation de formations mutualisées,
- l'association moncoutantaise AMEME qui a fait part de son expérience concernant l'organisation d'une collecte mutualisée de cartons et plastiques.

DES ATTENTES NOMBREUSES

A l'occasion de cette restitution, un questionnaire a été distribué aux entreprises, dans l'objectif de pouvoir construire ensemble un programme au plus près de leurs attentes.

Les entreprises participantes se sont montrées intéressées par les thématiques et les sujets abordés, notamment autour de l'énergie, la gestion des déchets, mais aussi de la formation et la mutualisation de services.

PARTENARIAT AVEC LE PÔLE ECO-INDUSTRIES

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a décidé d'adhérer au Pôle Eco-Industries pour bénéficier de son accompagnement et de ses compétences techniques pour la mise en place des actions.

Cette adhésion permet aux entreprises de bénéficier d'une réduction de 50 % sur leur cotisation. Ainsi 5 entreprises ont adhéré au Pôle.

LANCEMENT DES PREMIÈRES ACTIONS

Des ateliers "Énergie" et "Gestion des Déchets"

Deux premiers ateliers, animés par le Pôle Eco-Industries ont été organisés, l'un sur l'Optimisation des contrats d'électricité, l'autre sur la réduction des coûts de traitement des déchets, avec visite d'entreprises. Ils ont permis de réunir 34 entreprises au total.

Suite à ces ateliers, 5 entreprises ont bénéficié de l'optimisation de leur contrat d'électricité et ont réduit leurs factures de 14% en moyenne.

47 entreprises ont manifesté leur intérêt pour un groupement d'achat d'électricité qui sera organisé en 2018.

22 entreprises ont manifesté leur intérêt pour des collectes mutualisées de déchets leur permettant de mieux trier leurs déchets.

Un site internet dédié et des petites annonces

La démarche RECTO VERSO dispose d'un site internet dédié qui est désormais en ligne. Ce dernier va permettre de relayer toutes informations utiles sur la thématique de l'économie circulaire au sens large.

www.reseau-rectoverso.fr

12 petites annonces entre entreprises ont été déposées sur le module dédié et ont permis 10 mises en relation.



LES PREMIERS RÉSULTATS



68
entreprises
engagées
dans les actions



137
contacts



9
synergies
en cours



39 k€
économisés



Guide des circuits courts

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de développement touristique de l'Agglomération et afin de favoriser le développement des circuits courts, l'Agglomération a travaillé, en lien avec la Communauté de Communes du Thouarsais, la Chambre d'Agriculture, le CIVAM du Haut-Bocage et l'IRQUA Poitou-Charentes, à la réédition d'un guide des produits du terroir en nord Deux-Sèvres. Ce guide recense 64 producteurs de vente directe sur les viandes, fruits et légumes, vins et jus de fruits, fromages et produits laitiers, pain, miel et confitures... Ainsi que ceux présents sur les marchés et AMAP.

Ce guide imprimé à 800 exemplaires et disponible en téléchargement a été complété par une carte à vocation touristique éditée à 8 000 exemplaires en mai 2017.



VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable

L'organisation de la gouvernance politique de la communauté d'agglomération

L'Agglomération du Bocage Bressuirais réunit plusieurs entités juridiques :

- la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en tant que telle
- le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- l'Office du tourisme
- la régie Bocapole

LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le conseil communautaire est l'instance délibérante de la communauté d'agglomération, composée des représentants des communes, élus dans le cadre des élections municipales, sur la base de liste avec représentants communautaires « fléchés ».

Le conseil communautaire s'est réuni à 10 reprises en 2017 et a adopté 268 délibérations.

Afin de statuer sur les affaires courantes, le bureau communautaire, émanation du conseil communautaire a reçu délégation de celui-ci. Il est composé de 27 membres et s'est réuni en 2017 à 10 reprises, pour un total de 145 délibérations.

Dans le but d'associer plus précisément les élus communautaires et les élus communaux sur des politiques publiques spécifiques, 14 commissions thématiques ont été instaurées. Elles sont composées de 10 à 26 membres en fonction des thématiques. Elles se réunissent autant que de besoin pour réfléchir sur les actions, émettre des avis,

assurer la remontée d'informations depuis les communes vers les instances politiques, techniques et administratives de l'agglomération. Les commissions thématiques sont les suivantes :

- Ressources humaines
- Personnes âgées
- Economie
- Sport
- Culture
- Assainissement
- Politique de la ville – Jeunesse
- Ruralité et transport
- Enfance – Petite enfance
- Aménagement de l'espace
- Tourisme
- Services techniques
- Gestion des déchets
- Développement durable, milieux aquatiques

Afin d'assurer une communication et une association étroite des exécutifs municipaux sur les questions stratégiques du territoire dans le cadre des compétences de la communauté d'agglomération, une assemblée des Maires se réunit régulièrement.



LES INSTANCES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action est l'instance délibérante du CIAS. Il est composé de 23 membres, représentant à la fois des élus communautaires et des personnes qualifiées.

Le conseil d'administration travaille en étroite collaboration avec une commission "personnes âgées", cette population représentant les usagers des services à domicile : aide à domicile, soins infirmiers, portage de repas.

Le conseil d'administration du CIAS s'est réuni à 9 reprises en 2017 pour prendre 115 délibérations.



LES INSTANCES DE L'OFFICE DU TOURISME

Le conseil d'administration de l'office du tourisme est l'instance délibérante de l'office du tourisme. Il est composé de 24 membres, représentant à la fois des élus communautaires et des membres représentant les professionnels du tourisme sur le territoire : hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites ou activités touristiques ou de loisirs.

Cette association de professionnels permet une meilleure prise en compte des intérêts des professionnels et assurent un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

Le conseil d'administration de l'office du tourisme s'est réuni à 4 reprises en 2017 pour prendre 27 délibérations.



LES INSTANCES DE LA RÉGIE BOCAPÔLE

Le conseil d'administration de la régie Bocapôle est l'instance délibérante de la régie Bocapôle. Il est composé de 15 membres, représentant à la fois des élus communautaires et des membres représentant le monde associatif, les entreprises, plus globalement le monde économique qui sont les principaux usagers de Bocapôle, à la fois dans son volet « divertissement » et dans son volet « centre de congrès / événementiel / parc des expositions ».

Le conseil d'administration de la régie Bocapôle s'est réuni à 5 reprises en 2017 pour prendre 31 délibérations.



Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, INSTANCE CONSULTATIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La loi NOTRe du 7 août 2015 réaffirme le rôle du conseil de développement. Mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Sa composition est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil de développement s'organise librement et l'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Par délibération en date du 10 mai 2016, la communauté d'agglomération a composé le conseil de développement par la cooptation de 40 membres socio-professionnels répartis en 6 collèges :

- économie, agriculture, emploi,
- enfance, petite enfance, jeunesse, éducation,
- environnement, assainissement, déchets,
- culture, tourisme, sports,
- conditions de vie (social, santé, personnes âgées, services à la personne),
- habitat, urbanisme, déplacement.

Le conseil de développement s'est réuni à trois reprises pour préciser son mode de fonctionnement et son programme de travail, investissant notamment les problématiques de la mobilité, formation et de l'alimentation.



LE PROJET DE TERRITOIRE : BOCAGE BRESSUIRAIS 2030, UN EXERCICE DE PROSPECTIVE ET DE RÉFLEXION COLLECTIVE

DES INSTANCES SPÉCIFIQUES DE CONCERTATION ET RÉFLEXION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'ASSOCIATION DES USAGERS AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE



En octobre et novembre 2016 ont été réunis pour une journée de travail, l'ensemble des conseillers municipaux et communautaires, les membres du conseil de développement et les forces vives : Chambre de Commerce et d'Industrie, Club des entreprises, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'agriculture, associations... Ce travail avec les acteurs du territoire faisait suite à une réflexion menée par les commissions thématiques de la Communauté d'Agglomération.

Fort de ce travail de recueils et de réflexion, deux séminaires des élus (juin 2017 et octobre 2017) ont contribué à organiser et hiérarchiser la construction du document qui devrait être adopté courant 2018.

Document prospectif autant que document cadre des politiques et perspectives communautaires, le projet de territoire s'articule autour de trois ambitions :

- un territoire attractif, créateur de richesses et d'emplois,
- un territoire équilibré et aménagé,
- un territoire pour bien vivre et s'épanouir.

A la suite de l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (février 2017) et du Programme Local de l'Habitat (février 2016), la Communauté d'Agglomération précise ses modalités d'aménagement et planifie le droit des sols en élaborant un plan local d'urbanisme intercommunal.

La conduite de ce projet mobilise un pilotage spécifique comprenant des experts, des instances communautaires et Vice-Présidents en charge des politiques sectorielles intéressées et des représentants des communes.

Cet "aller-retour" des intentions stratégiques territoriales et de leur inscription dans le cadre communal garantit une compréhension commune des enjeux propre à assurer un aménagement durable du territoire.

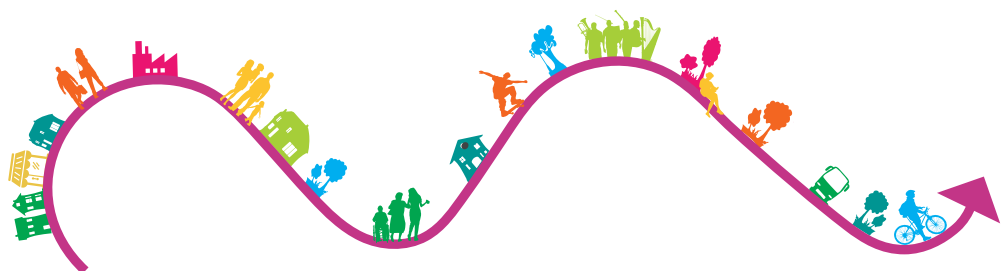
Afin d'associer les habitants, plusieurs réunions publiques ont été organisées sur le sujet.

Profitant de ce temps de concertation et de réflexion sur l'avenir du territoire, un « plan paysage » est en cours d'élaboration qui associe lui aussi les professionnels, les experts et les associations de promotion et de sauvegarde de l'environnement et du paysage, et particulièrement l'association "Bocage Pays Branché".

Le Conseil d'Établissement est un organe consultatif qui a pour rôle de garantir la concertation entre tous les acteurs du Conservatoire (élus, usagers, techniciens) autour de la mise en œuvre du projet d'établissement, validé dans le cadre du classement Conservatoire à Rayonnement Intercommunal. Il se réunit en moyenne 2 fois par an.

Il est composé d'élus de la Commission Culture, de représentants du personnel du Conservatoire, de représentants des associations de parents d'élèves scolaires et des parents et élèves du conservatoire ainsi que 2 représentantes de l'équipe administrative.

Deux partenaires : l'Inspection de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Bressuire et le Centre socio-culturel de Nueil-Les-Aubiers.



Sensibiliser au développement durable

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit du temps fort de l'année concernant la sensibilisation au développement durable, qui se déroule la première semaine de juin. De nombreuses animations sont proposées aux habitants, élus et agents du territoire afin de partager les connaissances et d'encourager des modes de vie éco-responsable.

Lors de l'édition 2017, les services gestion des déchets et développement durable ont mené différentes actions à destination du grand public :

- réunions sur le compostage,
- sensibilisations zéro déchets,
- balade autour des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et méthanisation), diffusion du film "Trashed".

Suite au challenge interne "Demain", lancé pour la semaine du développement durable 2016, un quizz lié aux éco-gestes a été envoyé à chaque agent de l'Agglomération, en janvier 2017, afin de recenser les bonnes pratiques individuelles et les besoins des services (matériel, organisation, accompagnement). Début juin, plusieurs affiches réalisées en interne ont été placées dans les endroits stratégiques des différents sites. Elles font référence aux « 10 Comment Demain » et rappellent les bons gestes au bureau (co-voiturage, limitation de l'impression

de papier, réduction du gaspillage de l'électricité et du chauffage, de la vaisselle réutilisable) sur un ton décalé.

LES AUTRES TEMPS FORTS

Tout au long de l'année, des actions sont mises en place par différents services de l'agglomération (gestion des déchets, développement durable, gestion des milieux aquatiques), afin de sensibiliser les particuliers, mais aussi les agents et les élus, sur les différents aspects du développement durable. On peut notamment citer :

- la semaine de réduction des déchets,
- le salon éco-bio de Neuil-les-Aubiers,
- la fête de l'énergie,
- les défis Famille à Energie Positive
- le Défi Famille Zéro Déchets,
- les différents programmes d'éducation à l'environnement

LES DIFFÉRENTS MÉDIAS

Une rubrique environnement est diffusée sur la radio Collines toutes les semaines. Cette chronique permet de transmettre simplement et concrètement, les informations importantes en rapport avec l'actualité liée au développement durable.

La sensibilisation au développement durable est diffusée via le site internet et l'onglet "Environnement" qui s'enrichit progressivement, mais aussi sur Facebook ou twitter.

Le magazine AggloMag, distribué tous les 6 mois dans tous les foyers du territoire, réserve plusieurs pages aux thématiques développement durable : gestion des milieux aquatiques, déchets ou énergie-climat.





www.agglo2b.fr

Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr



agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS